

The Greek Review of Social Research

(1981)

Numero Special



A few aspects of early nineteenth-century village economies: Taxation and ground rents

Spyros Asdrachas

doi: [10.12681/grsr.573](https://doi.org/10.12681/grsr.573)

Copyright © 1981, Spyros Asdrachas



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/).

To cite this article:

Asdrachas, S. (1981). A few aspects of early nineteenth-century village economies: Taxation and ground rents. *The Greek Review of Social Research*, 158–179. <https://doi.org/10.12681/grsr.573>

Quelques aspects des économies villageoises au début du XIXe siècle: fiscalité et rentes foncières*

par Spyros Asdrachas

L'appropriation du surplus dans les économies villageoises de l'Empire ottoman s'effectue par l'extraction de rentes fiscales et foncières. Nous entendons par rente fiscale le produit de l'impôt sur les productions qui frappe une exploitation rurale et par rente foncière la quote-part du maître de la terre sur la production. La première forme d'appropriation s'applique à toutes les terres; dans le cas où la seconde forme est appliquée à des terres publiques, elle se substitue à une partie de la rente fiscale, la dîme.

Les impôts et les charges qui affectent la production sont payés par les producteurs directs: a) en nature et proportionnellement à la production effective; b) en argent et à des taux qui ne suivent pas le mouvement des prix ou la dépréciation de la monnaie.

C'est ainsi que la rente fiscale intégrale détermine les surplus maximaux et la commercialisation minimale obligatoire qu'indique la fraction monétaire de cette rente. Par ailleurs, la stabilité relative de cette fraction de la rente fiscale peut susciter chez les producteurs une préférence pour les paiements en argent et les orienter ensuite vers la monétarisation de leurs économies; cependant la volonté de compenser la diminution de cette fraction de la rente fiscale en augmentant le montant de l'imposition totale peut aussi anihiler les possibilités d'accroître la monétarisation de l'économie rurale.

Les rentes foncières proportionnelles, tributaires de la qualité du sol, sont presque toujours payées en nature; dans certains cas on assiste à la substitution aux rentes foncières en nature de rentes en argent, dont le montant

présente une stabilité certaine. L'étude de la rente foncière va de pair avec celle de la formation de la grande propriété. Nous la concevons à partir des hypothèses suivantes:

a) La monétarisation des économies villageoises est tributaire de la fraction monétaire de la rente fiscale. Si, d'une part, les surplus ne sont pas suffisants et si, d'autre part, l'appel du marché est faible, l'augmentation de l'imposition conduit à l'endettement et, par suite, à la vente des terres des paysans; dans ce cas, le producteur direct devient métayer et il est soumis au versement et de la rente fiscale et de la rente foncière.

b) La grande propriété résulte d'une contrainte extra-économique exercée par les représentants du pouvoir administratif et des autorités locales qui combinent leur pouvoir social avec des responsabilités administratives.

c) La grande propriété procède d'un achat. Dans ce cas, il faut examiner dans quelle mesure cet achat s'inscrit dans un choix économique de type capitaliste et dans quelle mesure il peut changer les mécanismes à partir desquels se réalisait la production. Les éléments de réponse doivent être recherchés dans le rapport entre le prix de la terre et la valeur de la production, ainsi que dans le fait que chaque fois qu'on a affaire à la formation d'une grande propriété, on assiste aussi à la perpétuation de l'exploitation familiale et à la réalisation de rentes en nature et proportionnelles, le travail salarial n'entrant dans le processus de production que sous la forme de travail saisonnier et, dans une large mesure, itinérant.

Nous nous proposons d'examiner dans ces pages quelques aspects des économies villageoises au début du XIXe siècle: le terrain d'observation consiste en un certain nombre de cas répartis dans diverses régions:

* La plupart de ces pages paraissent également dans l'*Annuaire* de l'Ecole Pratique, IVe Section, 1977/1978, pp. 499-529 et 1979/1980 (sous presse).

TABLEAU 1: Rentes foncières extraites des terres de certains villages de la région de Phanari dans le Péloponnèse

Villages	Prp.	Çift	Stremmata			Rente foncière	Sipahi	
			a	b	T			c
1 Ali Tzelepi	2	27	1 000	800	1 800	850	190	+
2 Mountriza	1*	4	500	2 250	2 750	600	28	+
3 Xerochori	1*	35	450	1 150	1 600	650	230	+
4 Tzorvatzi-Zacharo	1	100	2 000	2 000	4 000	2 000	1 290	
5 Koumouthekra	1	14	660	830	1 490	500	78	
6 Bamikou	1	40	600	300	900	2 400	60	+
7 Trypes	2	15	500	500	1 000	400	90	+
8 Rafti	1	50	214	108	322	500	18	
9 Ftelia	1**	10	210	470	680	150	35	+
10 Tzelechova	pl.	50	2 000	1 000	3 000	1 000	310	+
11 Linistaina	1	20	900	400	1 300	500	100	+
12 Kopanitza	1	8	250	230	480	400	48	(+)
13 Marina	1	30	700	1 400	2 100	1 000	180	(+)
14 Palatou	1	6	330	230	560	500	40	+
15 Kakaletri	1	18	550	550	1 100	300	90	+
16 Velgo?	1**	8	310	250	560	300	30	+
17 Rovia	1	10	500	200	700	300	50	+
18 Lavda	2	40	1 050	1 350	2 400	1 000	300	+
Total	16	485	12 724	14 108	26 742	13 350	3 167	
après correction		440						
Pourcentages 1)			47,65	52,35	100			
2)			31,74	34,96	66,69	33,3		

Prp., propriétaires (musulmans); a, cultivés; b, cultivables inexploités; T, total a + b; c, inexploitable. Rente: en *pinakia* de 44 oques, le propriétaire recevant le tiers de la production après déduction de la dime (1/8). *Sipahi*: +, mention directe qu'il s'agit d'un *timar*; (+), *sipahi* propriétaire recevant la rente. *, la même personne; **, la même personne; pl., plusieurs propriétaires.

Péloponnèse, Thessalie, Grèce centrale, Macédoine. Nous traiterons principalement: 1) de la réalisation des rentes foncières dans certains villages du Péloponnèse et dans la plupart des *çiftlik* de Veli, fils d'Ali Pacha; 2) de l'incidence de la fiscalité ainsi que des rentes foncières commuées en rentes monétaires sur les économies villageoises.

La deuxième partie de cet article se réfère essentiellement à un certain nombre de villages, *çiftlik* d'Ali Pacha de Jannina; elle s'appuie sur des documents provenant du fonds Ali Pacha de la bibliothèque Genadeion (Athènes). Ces documents offrent des exemples d'une ampleur géographique et chronologique limitée; cependant, ils traduisent des situations générales et nous permettent de dégager des mécanismes économiques et sociaux d'ensemble.

I. Diversité des rentes foncières: quelques exemples moréotes

A partir de quelques cas concrets d'extraction de rentes foncières proportionnelles dans certains villages moréotes, nous tenterons a) de présenter une sorte d'échelle de ces rentes tant par rapport aux individus que par rapport aux unités de production; b) de mettre en corrélation les possibilités de production et la production effective dont dépendait la réalisation des

rentes foncières. Une série d'approximations empiriques peut contribuer à la formulation d'hypothèses de travail sur la formation de la grande propriété terrienne et sur ses limites, ainsi que sur le type de réponses que les agents directs de la production ont pu donner à l'appel que leur lançait le système de réalisation de ces rentes.

Commençons par l'analyse des renseignements tirés d'un document de 1828 concernant les rapports agraires, le montant de la rente foncière et, parfois, la population et l'étendue des terres dans quelques villages de diverses régions du Péloponnèse;¹ ces renseignements, du moins ceux qui se réfèrent aux rentes, aux rendements et à l'étendue des terres, sont valables pour l'époque qui a précédé la Révolution de 1821. Dans les deux exemples que nous présentons et qui concernent plusieurs villages des régions de Phanari et de Leontari, nous avons pris en considération les données suivantes:

- nombre de propriétaires musulmans;
- nombre de *çift* dans chaque village;
- nombre de *stremmata* cultivés;
- nombre de *stremmata* cultivables et non exploités;
- nombre de *stremmata* non exploitables;
- montant de la rente foncière proportionnelle;
- mode de partage du produit.

1. T. A. Gritsopoulos, «Στατιστικά εἰδήσεις περί Πελοποννήσου», *Peloponniasiaka*, VIII (1971), pp. 411-459.

Nous avons choisi tous les cas qui se prêtaient à comparaison, c'est-à-dire 18 villages sur les 40 enregistrés pour la région de Phanari et 18 sur 29 pour la région de Leontari; en raison de l'absence de certaines des données retenues, nous avons exclu de cette analyse les quelques villages appartenant entièrement ou en partie à des propriétaires chrétiens.

Les renseignements portant sur la répartition entre terres cultivées et terres cultivables peuvent, dans certains cas, ne se référer qu'à la situation lors de l'enregistrement, mais dans l'ensemble, cette répartition est valable pour l'époque antérieure; cela nous autorise à tenter quelques approximations pour la période durant laquelle les rentes étaient perçues par les propriétaires musulmans. Ces rentes étaient proportionnelles et correspondaient au tiers de la récolte après déduction de la dime. Dans le document elles figurent comme des rentes fixes et nous devons les considérer comme des rentes moyennes; en effet, le décalage perceptible entre les possibilités de production et la production effective, cette dernière étant établie sur la base des rentes, nous amène à rejeter l'éventualité d'un abandon par les propriétaires de leurs droits sur une production effective.

Le Tableau 1 suggère certaines remarques, en premier lieu sur le niveau des rentes. La rente moyenne par propriétaire est de 198 *pinakia* de céréales, soit 396 *kile* d'Istanbul, ce qui, pour une exploitation de 40 *kile* de semence et d'un rendement de 1:4, suppose la mise en culture de 8,5 *çift*; compte tenu de la dimension des *çift* examinés et du volume de la semence utilisée, on parvient à un maximum de 27 *çift*. En admettant que les rentes appartenant à plusieurs propriétaires représentent des parts égales, nous obtenons la répartition sommaire ci-dessous (Tabl. 2):

TABLEAU 2

<i>Kile</i> de semence	Propriétaires	Rentes	Moyennes	Terres en %
Jusqu'à 100	6	492	82	11,44
De 101 - 200	7	1 346	192	32,63
De 201 - 300	2	600	300	8,97
De 301 - 400	1	360	360	7,85
De 501 - 600	1	516	516	16,27
600 et plus	1	2 580	2 580	14,96

Si on laisse de côté le village n° 10 (Tabl. 1) qui représente 11,22% des terres et 4,89% des rentes, la plupart des propriétaires (13 sur 18) réalisent des rentes s'élevant jusqu'à 200 *kile* (en moyenne 141 *kile*); ces rentes qui correspondent à 24% des rentes totales sont produites par 44% des terres cultivées et cultivables. La moyenne de ces rentes ne correspond, *grosso modo*, qu'au triple du revenu nécessaire pour répondre aux besoins d'entretien d'une famille et aux exigences de l'imposition (52 *kile*).² A l'autre extrémité, 15% du total des terres procurent une rente élevée qui correspond à 25% du total des rentes. Ces rapports indiquent que les limites de formation de grandes propriétés rentables sont très restreintes dans l'exemple que nous étudions.

2. Pour ce calcul, Sp. Asdrachas, *Annuaire EPHE*, IVe Section, 1977/1978, pp. 503-504.

Passons maintenant à l'examen des productions par rapport: a) aux *çift*; b) aux terres cultivées et cultivables exprimées en *stremmata*. En partant des données du Tableau 1, nous obtenons les proportions suivantes:

entre rentes et <i>çifts</i>	7,2	<i>pinakia</i> = 14,4	<i>kile</i>
entre rente et 100 <i>stremmata</i>			
cultivés	24,9	»	49,8
entre rente et <i>stremmata</i>			
cultivés et cultivables	11,8	»	23,6

En évaluant la dime à 12,5% (1/8) de la production brute, la production s'élèverait à:

24,6 <i>pinakia</i> = 49,2 <i>kile</i>
85,4 » 170,7 »
40,3 » 80,6 »

Nous avons observé que les terres décrites dans le document comme incultes peuvent refléter simplement la situation des cultures pendant l'enregistrement; c'est pourquoi l'on ne doit pas se fier aux proportions calculées entre rente et 100 *stremmata*. Il est cependant licite, sinon nécessaire de considérer le *çift* par rapport au total des terres cultivables, ce qui nous donne une équivalence moyenne de 1 *çift* = 60 *stremmata*, équivalence concevable. Il faut aussi tenir compte de la variabilité du *stremma* qui oscillait en Elide et en Achaïe de 15 à 25 *orgyès*,³ soit de 600 à 1 000 et même à 1 600 m².

Indépendamment des aspects météorologiques, il faut retenir que la production par *çift* est faible, ce qui se reflète dans la variabilité des récoltes d'un cas à l'autre. C'est ainsi que si nous établissons la production par *çift* à partir de la rente foncière, nous obtenons le tableau suivant (Tabl. 3):

TABLEAU 3. Production par *çift* à partir de la rente foncière

	Rente foncière en <i>pinakia</i>		Production en <i>pinakia</i> en <i>kile</i>		Villages foncière en <i>pinakia</i>		Production en <i>pinakia</i> en <i>kile</i>	
1	7	24	48	10	6,2	21,2	42,5	
2	7	24	48	11	5	17,1	34,3	
3	6,6	22,6	45,2	12	6	20,5	61,7	
4	12,9	44,2	88,4	13	6	20,5	61,7	
5	5,6	19,2	57,6	14	6,7	23	69	
6	1,5	5,1	10,2	15	5	17,1	34,3	
7	6	20,5	61,7	16	3,7	12,7	38	
8	3,6	12,3	24,6	17	5	17,1	34,3	
9	3,5	12	24	18	7,5	25,7	51,4	

Si nous appliquons le système de la rotation sur trois soles dont une en jachère et que nous acceptons une semence de 15 oques par *stremma* et un rendement de 1 : 4, nous obtenons une production de 100 *kile* par *çift*, l'alternance se faisant entre semences d'automne et

3. Gr. Palologos, *Γεωργική και οικιακή οικονομία*, Nauplie, 1833, p. 1-2, cité aussi dans D. Zographos, *Ιστορία της ελληνικής γεωργίας*, 2e éd., I-II, Athènes, 1976, p. 192.

semences de printemps: il est donc licite de considérer que ces productions par *çift* reflètent davantage la non mise en culture de ces terres que leur très faible productivité.

Le Tableau 4 résume les données concernant 18 villages de propriété musulmane situés dans la région de Leontari; en appliquant la même procédure, nous établissons le niveau des rentes foncières et les productions par *çift*.

TABLEAU 4. Rentes foncières extraites des terres de certains villages de la région de Leontari dans le Péloponnèse

Villages	Prp.	Çift	a	Stremmata b	T	Rente Sipahi foncière	
1 Misirli	1	8	400	130	530	60	+
2 Aintini	1	13			800	80	
3 Tsaoussi et Rerika							
4 Kalyvia	1	32	900	1 380	2 280	200	+
5 Meligala	2	70	140	4 160	4 300	250	+
6 Aïtoutouri et Aspra Spitia	1	32	900	2 300	3 200	180	+
7 Dogatzidès	2	10	500	200	700	80	+
8 Loutros	2	20	400	900	1 400	20	+
9 Ali Tzelepi	2	25	450	1 000	1 450	200	+
10 Taskessi	1	19	500	700	1 200	130	+
11 Chiradès	1	18	600	660	1 260	80	+
12 Velanidia*	1	10*	240*	660*	900*	50*	
13 Selari	1	10			620	50	+
14 Chroussa	1	15	550	350	900	85	+
15 Niochori	1	22	550	690	1 340	70	+
16 Kourtaga et Phonatiès	2	26	840	720	1 650	60	+
17 Termenos*	3*	24*	925*	475*	1 500*	50*	+
18 Boverchou	2	6	160	180	340	30	+
19 Ali Tzelepi	2	27	100	800	1 800	190	+
Total	23	353	6 990	14 170	21 160	1 765	
		387*	8 155*	15 305*	23 460*	1 865*	

a) cultivés; b) cultivables inexploités; 11) Valanidia: 100 *çift* dans la publication; 16) Termenos: absence de distinction entre propriétés musulmanes et chrétiennes; 387*... 1 865*: y compris les villages Nos 11 et 16. Rente: en *pinakia* de 44 oques, le propriétaire recevant le tiers de la production après déduction de la dime.

Abstraction faite des villages Nos 11 et 16, la rente moyenne par propriétaire s'élève à 77 *pinakia*, soit 154 *kile* contre 396 dans le cas des villages de Phanari. La production par *çift* est de 17 *pinakia*, soit 34 *kile*, la rente par *çift* étant de 5 *pinakia* à Leontari et de 10 à Phanari: Chaque *çift* serait en moyenne de 60 *stremmata*; le *stremma* valant 1 519m², le *çift* correspondrait donc à 9,11 ha. Le niveau de la rente foncière par unité de production indique aussi un abandon des cultures céréalières, c'est-à-dire une diminution des terres cultivées. Les terres incultes de la région de Phanari correspondent, dans les villages que nous avons choisis, à 52,35% des terres cultivables; celles des villages de la région de Leontari correspondent à 65,23%: même si la répartition entre terres cultivées et terres cultivables restées incultes se réfère au temps de l'enregistrement, le décalage d'une région à l'autre traduit la cause essen-

tielle du très bas niveau des rentes des propriétaires musulmans de Leontari: la diminution des terres mises en culture. On n'observe pas de rentes élevées, ce qui prouve l'absence de possibilités de formation de grandes propriétés rentables. Nous rejoignons sur ce point les remarques que nous avons faites en commentant la répartition des rentes foncières des villages de Phanari; cependant ceux de Leontari ne présentent pas cette disparité qui trahirait l'existence de grands revenus potentiels dans un nombre restreint de cas.

L'examen des rentes perçues dans 20 villages de la région de Tripolitsa sur un total de 22, nous conduit à des considérations différentes. Vingt-six propriétaires, dont un seul reçoit la moitié de la récolte à titre de rente foncière, se partagent ces 20 villages et ils accaparent le quart de la production; à ce quart vient s'ajouter le produit d'un *kouveli* de semence sur chaque *çift*: il s'agit du *paraspori*, sorte d'équivalent de la réserve seigneuriale, qui prévaut également dans les rapports entre le maître de la terre et le cultivateur, indépendamment du statut juridique de la terre. Les rentes de ces 26 propriétaires se répartissent sur l'échelle suivante (Tabl. 5):

TABLEAU 5. Rente des propriétaires de 26 villages de Tripolitsa

Kile	Propriétaires	Rente foncière en <i>Kouvelia</i>	Moyenne <i>Kouvelia</i>	Kile	N	Çifts %
Jusqu'à 100	9	297	33	45	13	3,34
De 101 - 200	2	254	127	173	22	5,65
De 201 - 300	6	1 560	260	354	51	13,11
De 301 - 400	3	1 100	366,7	500	86,5	22,24
De 401 - 500	1	450	450	614	18	4,62
De 501 - 600	1	638	638	870	22	5,65
De 601 - 700	4	7 255	1 813,7	2 473	176,5	45,37
De 701 - 800	1	638	638	870	22	5,65
De 801 - 900	1	638	638	870	22	5,65
De 901 - 1 000 et plus	4	7 255	1 813,7	2 473	176,5	45,37
Total	26	11 552	444,3	606	389	100

Il ressort de ce tableau que le cinquième des propriétaires enregistrés dans le document jouissent de rentes dépassant de beaucoup la rente moyenne et qu'elles constituent un revenu largement supérieur à celui que fournit la production-type acceptable pour les producteurs directs: la rente moyenne est 11,6 fois supérieure à la production-type (52 *kile*) et la rente maximale 47 fois. Nous pouvons apporter certaines corrections à ces rapports.

Dans nos calculs nous avons considéré qu'un *kouveli* est égal à 30 oques: cette équivalence est fournie par le document qui précise qu'avec un rendement de 1:8, un *kouveli* de semence donne 240 oques de récolte. Il en va autrement avec le *pinaki* qui est la mesure utilisée dans les parties du document concernant les régions de Phanari et de Leontari. On sait qu'un *pinaki* est divisé en 4 *sinikia* et qu'un *siniki* est égal, selon un témoignage de 1696, à 27 livres de Venise: «un *sinichio di formento* [...], circa 27 libre»,⁴ soit le *pinaki*

4. C. Ntokos, «Η ἐν Πελοποννήσῳ ἐκκλησιαστικὴ περιουσία κατὰ τὴν περίοδον τῆς Β' Ἐνετοκρατίας. Ἀνεκδότα ἔγγραφα ἐκ τῶν ἀρχείων τῆς Ἐνετίας», *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, XXI (1973), p. 142.

est $4 \times 27 \times 149$ drames = 40 oques. D'après un témoignage de 1803,⁵ un *pinaki* est égal à 150 livres de table, soit 48 oques; 1 oque = 50 onces, donc $150 \times 16:50 = 48$. Cependant dans la région de Calamata le *pinaki* équivalait à 3 *kile* d'Istanbul,⁶ soit 60 oques (en moyenne 63, si nous tenons compte de la fluctuation habituelle du *kile* entre 20 et 22 oques selon les céréales). En appliquant cette équivalence nous obtenons comparativement les moyennes figurant dans le Tableau 6 ci-dessous:

TABLEAU 6. Comparaison des rentes extraites à Phanari, Leontari et Tripolitsa sur la base de 1 *kile* = 20 à 22 oques

Kile	Propriétaires	Rente		Stremmata /		Çift	
		a	b	N	%	N	%
A. PHANARI							
Jusqu'à 100	1	54	54	322	1,61		
De 101 - 200	7	1 059	151	4 680	23,23		
De 201 - 300	5	1 374	275	5 690	28,25		
De 401 - 500	2	900	450	1 000	4,96		
De 501 - 600	1	540	540	2 100	10,42		
De 701 - 800	1	774	774	4 350	21,60		
1 000 et plus	1	3 870	3 870	2 000	9,93		
Total	18	85 571	476	20 142	100		
B. LEONTARI							
Jusqu'à 100	6	330	55	3 390	20,91		
De 101 - 200	4	670	142,5	1 850	11,40		
De 301 - 400	3	1 140	380	5 500	33,91		
De 501 - 600	2	1 140	570	5 480	33,78		
Total	15	3 280	219	16 220	100		
C. TRIPOLITSA							
Jusqu'à 100	9	405	45		13	3,34	
De 101 - 200	2	346	173		22	5,65	
De 301 - 400	6	2 127	354		51	13,11	
De 401 - 500	3	1 500	500		86,5	22,24	
De 601 - 700	1	614	614		18	4,62	
De 801 - 900	1	870	870		22	5,65	
1 000 et plus	4	9 893	2 473		176,5	45,37	
Total	26	15 755	606		389	100	

a) rente foncière totale; b) rente moyenne.

Cette comparaison permet de dégager, dans les exemples examinés, trois situations qui caractérisent la réalisation de la rente foncière:

a) Sur un total de 59 propriétaires musulmans, 49 obtiennent des rentes qui ne dépassent pas la production brute de trois unités de production recevant une semence de 40 *kile* et ayant un rendement de l'ordre de 1:5.

b) Une dizaine de propriétaires jouissent de rentes nécessitant, dans les cas extrêmes, la mise en culture de 19 unités de production.

5. Archives des Affaires Etrangères (France): *Correspondance Politique, Grèce*, I f 115r.

6. Panagiotis Papatsonis, *Ἀπομνημονεύματα*, ed. de E. Protosaltis, Athènes, 1960, p. 30.

c) Les terres qui procurent les rentes les plus élevées sont inégalement réparties: elles correspondent à 31,53% du total des terres dans le premier exemple et à 64,52% dans le troisième. Il en va de même avec les propriétaires: respectivement, 11 et 31%.

Les rentes moyennes par *çift*, selon qu'on calcule la base de l'une ou de l'autre équivalence du *pinaki*, s'élèvent aux quantités suivantes:

Kile	Phanari	Leontari	Tripolitsa
	14,39	10	40
	21,59	15	

La quantité des céréales obtenues par *çift* dans le cas des villages de Tripolitsa semble être en partie tributaire du mode de partage et des hauts rendements qui, parfois, sont de l'ordre de 1:8 et de 1:10. Elles correspondraient à une production de 48 à 72 *kile* pour les villages de la région de Phanari, de 33 à 50 pour ceux de Leontari et de 180 *kile* par *çift* pour les villages de Tripolitsa, le dernier chiffre pouvant être réduit à 164 (et la rente moyenne respective à 37 *kile*), parce que le revenu de deux villages correspond plutôt à la production brute qu'à la rente. Cependant il faut remarquer que même les villages de Tripolitsa accusent une nette inégalité des productions par *çift*, comme on peut le constater en examinant les rentes obtenues par *çift* (Tabl. 7).

TABLEAU 7. Rente par *çift* dans la région de Tripolitsa

Echelle	Rente par <i>çift</i> (en <i>kile</i>)
Jusqu'à 100	31
De 101 - 200	16
De 301 - 400	42
De 401 - 500	17
De 601 - 700	34
De 801 - 900	39
1 000 et plus	56

Ces observations mettent en évidence la variabilité des rentes foncières et, par conséquent, les limites auxquelles se heurte la rentabilisation des terres privées. D'autre part, on peut aussi constater que nous trouvons une récompense à cette situation négative dans l'exemple des rentes qui résultent d'un niveau élevé de revenus. On peut déduire de l'exemple des villages de Tripolitsa que ces revenus, si la production est importante au niveau du *çift*, sont le résultat de l'exploitation des possibilités effectives des terres cultivables; cependant dans la plupart des cas, ces revenus ne résultent que de la sous exploitation des terres disponibles: ils ne sont rendus possibles que par l'étendue des terres qui, toutefois, n'étaient pas entièrement exploitées.

Démographie et production

L'inégalité entre les possibilités de production et la production effective est liée au facteur démographique qui nous échappe dans sa dimension diachronique, mais

TABLEAU 8. Coefficients familiaux (moyenne par village)

Echelle du coefficient familial	Tripolitsa				Agios Petros			
	Moyennes	Population absolue	Population relative	Nombre de villages	Moyennes	Population absolue	Population relative	Nombre de villages
2	2	66	8,14	3				
3	2,53	205	25,28	9				
4	3,67	470	57,95	4	3,71	2 079	24,05	6
5	4,67	70	8,63	2	4,57	6 412	74,15	7
10					9,62	154	1,78	1
Coefficient familial général	3,11	7 811	100	18	4,37	8 645	100	14
Familles		261				1 980		

qui peut être envisagé si nous tenons compte de deux faits:

a) l'existence de *çift* incultes à un moment donné indique que dans une période antérieure, il y a eu un certain équilibre entre le terroir et les ressources en hommes;

b) les effectifs démographiques à une date ultérieure, en l'occurrence en 1828, peuvent nous donner une idée du degré du déséquilibre.

A partir de ces considérations, il est possible de parvenir à certaines indications quantitatives permettant de mesurer le déséquilibre entre les ressources naturelles et humaines, et l'importance de l'incidence du mécanisme économique qui est à la racine de ce déséquilibre.

La caractéristique de la population de 18 villages de Tripolitsa sur un total de 22 est, en 1828, le faible coefficient familial (3,11 contre 4,37, par exemple, pour la province d'Agios Petros). Le Tableau 8 montre la répartition des coefficients familiaux sur une échelle constituée de moyennes établies sur la base non pas de chaque famille à part mais de moyenne par village, parce que le document ne fait mention que du nombre de familles et du nombre d'habitants par sexe dans chaque agglomération.

D'après ce tableau, dans la moitié des villages de Tripolitsa dont la population correspond à 25,28% de la population totale du spécimen, le coefficient familial n'est que de 2,53, tandis qu'il est de 3,67 dans la plus grande fraction de la population (57,95% du total réparti dans 4 villages). Aucune moyenne ne suggère l'existence de familles élargies, comme c'est le cas dans un village de la province d'Agios Petros où nous avons un coefficient familial de 9,62. Dans la mesure où la dimension des familles était la même avant la Révolution, nous pouvons considérer que la force de travail était strictement proportionnelle aux impératifs d'une

exploitation familiale,⁷ dont la dégradation se reflète dans la faiblesse des effectifs familiaux.

Si nous confrontons le nombre des *çift* à la population des villages de Tripolitsa, nous ne trouvons qu'un seul cas où le nombre des familles et le nombre des *çift* coïncide. Dans les autres cas, soit le nombre des *çift* (en moyenne 1 famille pour 2 *çift*), soit celui des familles (en moyenne 1 famille pour 0,66 *çift*) est supérieur. Le Tableau 9 indique le détail de ces rapports.

Les rapports ainsi établis entre terre et familles nous permettent de constater que là où nous avons un excédent de terres celui-ci s'atténue chaque fois qu'il est possible de distinguer entre terres cultivées et terres incultes; cela nous autorise à penser que là où nous voyons un effectif humain excédentaire, le document ne se réfère qu'aux terres cultivées. De toute façon le déséquilibre entre disponibilités en terres et effectifs démographiques est net. Cela devient plus clair si nous comparons les moyennes générales des productions brutes par *çift*, telles qu'elles se dégagent des rentes foncières et, parfois, du témoignage direct du document, et les moyennes par famille (Tabl. 10).

Après avoir remarqué que les productions élevées par *çift* sont réparties entre les deux types de rapport *çift*/famille, nous observons que la ressemblance des moyennes de la production brute par *çift* constitue la preuve que nous avons affaire aux mêmes possibilités de production. A l'inverse, le décalage entre les productions par famille montre que le facteur démographique a déséquilibré un état de choses qui répondait sans

7. Cf. à ce sujet, Traian Stoianovich, «The Balkan Domestic Family: Geography, Commerce, Demography», *Revue des Etudes Sud-est Européennes*, XIV/3 (1976), pp. 465-475; «Balkan Peasants and Landlords and the Ottoman State: Familial Economy, Market Economy and Modernization», in *La révolution industrielle dans le Sud-est européen*, XIXe s. Sofia, [1977], pp. 164-204.

TABLEAU 9. Surfaces agricoles et population des villages de Tripolitsa

A	B	C	D	E	F	G	H	Production brute par <i>çift</i> en kile	Villages
3				3	9	1	=	103	Aloupochori
3				1	3	3	+	119	Diavoliki
7	1			4		1,75	+	154	Karteroli
7				8	16	0,87	-	108	Kalimerochóri
7,75				17	42	0,18	-	168	Sechi
8		2	6	6	30	1,33	+	109	Pougaki
12	1			8	23	1,5	+	81	Diaselo
12		1	11	20	55	0,6	-	131	Merkovouni
14,25				5	12	2,85	+	94	Agiannis
15				9	23	1,67	+	52	Psoriaris
18				20	40	0,9	-	151	Edothe
22		10	12	9	40	2,44	+	175	Bendeni
30				48	183	0,62	-	254	Mousaga
35	1	15	20	13	44	2,69	+	92	Saga
65				28	71	2,32	+	291	Chotousa
70		60	10	8	17	8,75	+	56	Besiri
							1,25		Plesa.

A, nombre de *çift*; B, jardins; C, terres incultes en *çift* (γη άγροτική); D, terre cultivée en *çift* (γη γεωργική); E, familles; F, habitants; G, rapport entre A et E; H, rapport entre D et E.

TABLEAU 10

Nombre de cas	Production brute totale en kile	Production brute par <i>çift</i>	Production brute par famille	Nombre de <i>çift</i>	Nombre de familles	Rapport entre <i>çift</i> et familles
10	32 335	171	356	190	91	2 : 1
5	13 984	188	124	74,5	113	0,66:1

doute à une répartition plus favorable pour la culture.

En calculant la production dans quatre villages où les familles ne sont pas assez nombreuses pour les exploitations (exploitations effectives et potentielles mentionnées dans le document), nous obtenons (Tabl. 11):

TABLEAU 11

Villages	<i>Çift</i> incultes	<i>Çift</i> cultivés	Production brute	ten kile/par <i>çift</i> cultivé	ten kile/par famille	
Bendeni	10	12	870	72,5	96,7	
Chotousa	15	20	3 218	160,9	247,5	
Pougaki	2	6	654	109	109	
Plesa	60	10	886	88,6	110,7	
Total		87	48	5 628	117	153

La différence entre la production par famille dans ces quatre villages et dans l'ensemble des villages connaissant un excédent de terres ne peut être attribuée qu'à des modifications survenues dans l'étendue des terres mises en cultures, et même à une répartition défa-

vorable aux cultures. Cette différence est de plus du double, même si nous réduisons le chiffre de 356 kile par famille à 320 (chiffre que nous obtenons si nous admettons que la production de trois villages—Bendeni Mousaga, Edothe Bendeni et Plesa—indiquée dans le document, ne concerne pas la rente mais la production brute).

De ces chiffres nous ne retiendrons que des ordres de grandeur: on voit qu'une grande partie de la terre, caractérisée comme terre répartie en unités de production, reste inculte, manque d'effectifs humains; on ajoutera: manque, probablement, aussi d'intérêt. Dans la mesure où les rapports entre productions reconstituées par *çift* et par famille sont valables, l'exemple des quatre villages où nous pouvons suivre avec une précision certaine la répartition entre terres incultes et terres cultivées, suggère que l'extension relative des emblavures par une famille ne compense que très peu la perte résultant de l'abandon des terres qui, dans ce cas, restent en friche à 64%.

Par ailleurs, les possibilités de production indiquées par les rendements et la quantité de semence par *çift* s'esquissent de la façon suivante (Tabl. 12):

TABLEAU 12

Rendements	Semence		Production supposée (en kile)
	d'automne en <i>kouvelia</i>	de printemps en <i>kouvelia</i>	
1:4	15	1/4 de la semence d'automne *3/4	102
1:5	12	6	143
		*3/4	143
1:8	12	*1/4	128
		*3/4	179
		*1/4	164
1:10	15	3/4	229
		1/4	204
Moyenne	13,55	6,75	256

* Quantité de la semence non indiquée dans le cas précis.

On observe que les moyennes par *çift*, que nous avons établies sur la base des rentes, dépassent la moyenne arithmétique simple qui résulte des indications du document sur les rendements et la semence: il convient d'y voir la mise en culture des meilleures terres disponibles.

Unité de production et rente foncière: un exemple thessalien

Après cet exemple moréote, nous passons à l'analyse d'un autre document de la deuxième décennie du XIXe siècle faisant état des revenus de Veli Pacha, fils d'Ali Pacha de Jannina. Ces revenus proviennent de rentes

foncières, exprimées en valeurs monétaires, perçues dans un certain nombre de *çiftlik* sis en Grèce centrale, en Thessalie et en Macédoine, ainsi que de *mukataa*, *malikâne* et *iltizam*, ces *iltizam* provenant aussi de terres privées situées en Epire.⁸ Parmi les villages enregistrés dans ce document, nous en avons retenu 122 qui se prêtent à une évaluation de la rente en nature, établie comme nous venons de le dire en valeurs monétaires calculées d'après le prix du blé (5 grosses par *kile* d'Istanbul), produit qui constitue dans les *çiftlik* retenus la seule rente mentionnée. L'évaluation des rentes se fait sur la base d'une bonne récolte. Les données que le document nous offre sont: le nom du village, le nombre des *çift* appartenant au propriétaire, le montant en argent de la rente en nature, ainsi que d'autres informations sur la nature des sources de revenu, qui n'intéressent pas les cas que nous avons choisis. Notre analyse vise à présenter non pas un exemple extraordinaire de réalisation de rentes foncières au niveau individuel, mais la réalisation de ces rentes par rapport à l'unité de production, le *çift*.

Dans le Tableau 13 nous répartissons par ordre de grandeur les rentes foncières sans tenir compte de l'emplacement géographique des villages:

TABLEAU 13. Les rentes foncières tirées des propriétés de Veli Pacha

Echelle des rentes (en, <i>kile</i>)	<i>Çift</i>		Rente foncière (<i>kile</i>)		Moyenne par <i>çift</i> (<i>kile</i>)	Nombre de villages
	N	%	N	%		
30 - 99	1 105		63 540		57,5	47
		41,6		23,6		
100 - 149	1 246		147 900		118,7	52
		46,9		54,9		
150 - 199	208		35 500		170,7	15
		7,8		13,2		
200 et plus	97		22 300		229,9	8
		3,7		2,3		
Total	2 656		269 240		101,4	122

La rente moyenne générale par unité de production dépasse largement le niveau des rentes que nous avons trouvé dans les villages du Péloponnèse, puisque ces dernières n'atteignaient pas même, en moyenne, la première tranche du tableau. La plupart des villages et des *çift* réalisent des rentes de 90 *kile* par *çift* en moyenne. C'est du moins le cas pour les 88,5% de terres qui procurent 78,5% de la rente foncière totale.

Le document ne précise pas si les revenus du propriétaire sont indiqués semence comprise ou non. Dans la deuxième hypothèse, cette rente moyenne nécessi-

terait, selon le mode du partage et compte tenu de la dîme (à 10 %), une production brute par *çift* de:

- a) 200 *kile* (partage par moitié),
- b) 300 *kile* (partage par tiers),
- c) 400 *kile* (partage par quart).

Dans cette même hypothèse, nous aurions, selon le mode de partage et selon les rendements, les possibilités suivantes de production par unité d'exploitation (Tabl. 14):

TABLEAU 14. Production selon le mode de partage et les rendements

Rendements	Mode de Partage		Mode de Partage		Mode de Partage	
	Par moitié Prod. Semence	Par tiers Prod. Semence	Par tiers Prod. Semence	Par tiers Prod. Semence	Par tiers* / Par quart*	Par tiers* / Par quart*
	**	**	**	**	**	**
3,5	293	84	439	125	86	114
4	276	69	415	104	75	100
5	257	51	386	72	60	80
6	245	41	368	61	50	67
7	238	34	356	51	43	57
8	232	29	348	43	37	50
9	228	25	342	38	33	44
10	225	22	337	34	30	40

* Semence nécessaire à la production de 300 et 400 *kile* par *çift* dans le cas d'un partage par tiers ou par quart où la semence incombe au cultivateur.

** D'après la grille du rapport semence/production (Sp. Asdrachas, «*Problems of Economic History of the Period of Ottoman Domination in Greece*», *Journal of the Hellenic Diaspora*, VI (2), 1979, pp. 14-16. Compte non tenu des chiffres décimaux, d'où la différence avec les chiffres de la colonne précédente. La production est calculée par rapport à la production-type qui résulte, selon les rendements, d'une semence de 40 *kile*.

$$P = \text{PBT} - \text{RF} - \frac{\text{PBT} \cdot (\text{S} + \text{D})}{2}$$

où P = production; PBT = production brute-type; RF = rente foncière; S = semence; D = dîme.

Ces rapports montrent clairement que les rentes perçues par Veli Pacha ne peuvent résulter d'un système de partage par quart pour le propriétaire parce que, dans cette hypothèse, il faudrait des rendements supérieurs à 1:10 pour une semence de 30 à 40 *kile*. Par ailleurs, il faut signaler que les informations dont nous disposons précisent que dans les *çiftlik* d'Ali Pacha et de ses fils, la semence était à la charge du propriétaire; pour cette raison il ne peut s'agir non plus de partage par tiers avec obligation au cultivateur de fournir la semence. Reste une combinaison des deux autres systèmes de partage. Dans cette hypothèse, la réalisation d'une rente nette moyenne de 90 *kile* par *çift* suppose pour une semence de 30 à 40 *kile* de blé, un rendement de 1:6 à 1:8 (partage par moitié) et de 1:8 à 1:11 (partage par tiers). Comme ces rendements sont très élevés, il est raisonnable de chercher la pratique du partage par tiers dans la première tranche des rentes foncières qui donne une moyenne de 57,5 *kile* par *çift*. Selon la même grille, cette rente moyenne de 57,5 *kile* par *çift* suppose les productions et les semences suivantes (Tabl. 15):

8. Io. G. Giannopoulos, «*Τά τσιφλίκια του Βελή πασά υιού του 'Αλή πασά*», *Mnimon*, II (1972), pp. 135-158 (le document pp. 148-158); ce document appartient au fonds Ali Pacha de la Bibliothèque Gennadeion (Athènes); cf. note suivante.

TABLEAU 15. Production selon le mode de partage et les rendements pour les rentes moyennes de 57,5 kile par *çift*

Rendements	M o d e d e P a r t a g e			
	par moitié	Semence	par tiers	Semence
3,5	187	53	281	80
4	177	44	265	66
5	164	33	246	49
6	157	26	235	39
7	152	22	228	32
8	148	18	222	28
9	146	16	219	24

Pour la même quantité de semence, soit 30 à 40 kile par *çift*, la réalisation d'une rente foncière moyenne de 57,5 kile suppose des rendements de 1:4 à 1:5 dans le cas du partage par moitié et de 1:6 à 1:8 dans le cas du partage par tiers. Ces rapports suggèrent que cette tranche de rente moyenne était tributaire du second type de partage, la récolte, dans les estimations que nous connaissons, étant bonne là où les rendements étaient supérieurs à 1:4 ou 1:5.

Les deux autres tranches de rentes (respectivement 118,7 et 229,9 kile par *çift* en moyenne) supposent les productions suivantes par unité de terres et selon le mode de partage (Tabl. 16):

TABLEAU 16. Production selon le mode de partage pour des rentes supérieures à 119 kile

Rente moyenne: 119 kile		Rente moyenne: 230 kile	
Partage: 1/2	264 kile par <i>çift</i>	1/2	511
	1/3 396	1/3	766
	1/4 527	1/4	1 022

Nous pouvons déduire de ces rapports que le mode de partage pratiqué était par excellence le premier, c'est-à-dire par moitié après déduction de la dime. Toutefois en calculant sur la base de ce mode de partage ainsi que du partage par tiers, nous obtenons pour ces deux rentes moyennes les productions et semences, en moyenne par *çift*, ci-dessous (Tabl. 17):

TABLEAU 17. Production selon le mode de partage et les rendements des rentes moyennes de 119 et 230 kile par *çift*

Rendements	M o d e d e p a r t a g e							
	Rente moyenne: 119				Rente moyenne: 230			
	par moitié	par semence tiers	par semence tiers	par semence tiers	par moitié	par semence tiers	par semence tiers	par semence tiers
3,5	387	111	581	166	749	214	1 123	321
4	366	91	549	137	708	177	1 061	265
5	340	68	510	102	657	133	986	197
6	324	54	487	81	627	104	941	157
7	314	45	471	67	607	87	911	130
8	307	38	461	57	593	74	890	111
9	302	33	452	50	583	65	875	97
10	297	28	446	45	575	57	862	86

Dans cette hypothèse, si l'on déduit les semences, nous obtenons pour une rente moyenne de 119 kile et pour une semence de 30 à 40 kile des rendements de 1:8 à 1:9, dans les cas du partage par moitié. Sans déduction des semences, la production de 264 kile par *çift* suppose, pour la même quantité de semence, un rendement de l'ordre de 1:7 à 1:8. La rente moyenne de la tranche la plus réduite (57,5 kile par *çift*) serait fournie par une production de 128 kile (pour le partage par moitié) et de 192 kile (pour le partage par tiers), ce qui suppose les rendements suivants:

- a) de 1:3 et 1:4 pour le partage par moitié;
- b) de 1:5 et 1:6 pour le partage par tiers.

Si nous admettons une production-type nécessitant une semence de 84 kile au lieu d'une semence de 40 kile (voir note 26), nous aurions les possibilités de production ci-dessous (Tabl. 18):

TABLEAU 18. Production pour une semence de 84 kile

Rendements	Production par <i>çift</i>	Semence et dime	Produit à partager
3,5	294	113	181
4	336	118	218
5	420	126	294
6	504	134	370
7	588	142	445
8	672	151	521
9	756	160	596
10	840	168	672

Ce type d'exploitation permet la réalisation de toutes les rentes que nous avons repérées. Cependant, la plupart d'entre elles seraient obtenues à partir de rendements que l'on pourrait qualifier de faibles pour les terres de Thessalie. Il se peut aussi que toute la semence ne soit pas utilisée. Une combinaison de ce type d'exploitation avec celui que nous avons pris comme base dans nos calculs expliquerait le décalage par rapport au montant des rentes; les plus élevées d'entre elles seraient obtenues dans le cadre d'exploitations recevant deux fois plus de semence que les autres.

De ces premières approximations analytiques dans un domaine qui appelle de multiples vérifications, on peut déduire que dans la plupart des cas la production indiquée par les rentes foncières présuppose une exploitation suffisante des possibilités de production que les terres offraient à l'unité de travail qu'était la famille; on peut aussi, et surtout, en déduire que ces terres devaient permettre des rendements élevés. L'exploitation des possibilités de production ne signifie pas que toute terre disponible était mise en culture: elle veut dire que la réalisation des rentes foncières et la satisfaction des obligations fiscales imposaient d'atteindre le maximum de production possible dans le cadre de l'exploitation familiale. Par ailleurs, le manque de main-d'oeuvre ne permettait pas la mise en valeur des terres marginales: dans cet état de choses, l'extraction de

rentes foncières proportionnelles devait répondre aux impératifs d'un système d'ensemble qui valorisait la grande propriété dans les cas où les hauts rendements s'avéraient réalisables.

II. Rente foncière et endettement des économies villageoises

Nous disposons de documents qui font état de la rente foncière perçue dans dix villages, *çiftlik* d'Ali Pacha, sis dans les régions de Vodena, Ostrovo et Florina en Macédoine. Une autre source⁹ enregistre dans les mêmes régions 34 *çiftlik* appartenant à Ali; sauf pour un cas (le village Petertzika), on y retrouve les *çiftlik* dont parlent les documents que nous analysons. Ces villages-*çiftlik* sont les suivants (Tabl. 19):

TABLEAU 19. Villages d'Ali Pacha en Macédoine

Noms des villages	Appartenance administrative	Date du document
Tzerkoviani	Vodena	1808
Tehovo	»	»
Tzegani	Ostrovo et Katranitza	1803
Nissi	»	1808
Sorovitzi	Florina	1803 1807
Patele	»	1807
Gornitzovo	»	»
Tzerovo	»	»
Betzi	»	»
Petertzika	?	1803

Dans ces villages, la rente est désignée par le terme *kesmi imoro*: le vocable turc *kesim* désigne, au XVe siècle déjà, une rente foncière;¹⁰ le mot grec *imoro* (*gémoron*, *gimoro*) désigne, lui aussi, une rente foncière et accuse avec le terme équivalent *antispora* ou *antispora* une présence multiséculaire dans les sources; il en va de même avec le rapport agraire qu'il exprime.¹¹

9. La liste des *çiftlik* d'Ali Pacha et de ses fils due à Christophoros Philitas et publiée par Sp. Aravantinos, *Ἱστορία Ἀλῆ πασᾶ*, Athènes, 1895, pp. 601-610 (les *çiftlik* dont nous parlons ici, p. 607). Cette liste ne donne que les noms des villages et leur appartenance administrative sans préciser si Ali Pacha était maître de toutes les terres de chaque village ou d'une partie des exploitations; voir à ce sujet, D. Tsopotos, *Γῆ καὶ γεωργοὶ τῆς Θεσσαλίας κατὰ τὴν τουρκοκρατίαν*, Athènes, 1974 (première édition, 1912), pp. 199-229, 260-264. Cf. aussi l'article cité dans la note 8. Les documents du fonds de Gennadeion que nous analysons ici portent les numéros: Tzerkoviani, 1808 (1150); Tehovo, 1808 (1150); Tzegani, 1803 (1476); Nissi, 1808 (1150); Sorovitzi, 1803 (1472); Sorovitzi, 1807 (1150); Patele, 1807 (1150); Gornitzovo, 1807 (1150); Tzerovo, 1807 (1150); Betzi, 1807 (1150); Petertzika, 1803 (1475).

10. Umer Lutfi Barkan, «Les formes de l'organisation du travail agricole dans l'Empire ottoman», *Revue de la Faculté des Sciences Économiques de l'Université d'Istanbul*, 112 (1944), pp. 2-4.

11. Cf. le rapport établi par D. Tsopotos, *op. cit.*, pp. 147-148 entre des rentes mentionnées dans les sources byzantines (*morîè*, *dekatia*, *gémoron*) et le *gimoro* (*gémoron*) de l'époque ottomane; pour les premiers, Angeliki E. Laiou-Thomadakis, *Peasant Society in the Late Byzantine Empire*, Princeton, 1977, pp. 48, 216-221.

Bien que le *gémoron* signifiait également une rente proportionnelle,¹² à l'époque considérée il désigne une rente foncière fixe équivalant au montant de la semence.¹³ Ce type de rente devait être extrait de terres d'un faible rendement.¹⁴

La rente foncière constitue le revenu principal que tirait Ali Pacha de cultivateurs des *çiftlik*: toutefois, certains impôts ou droits viennent s'y ajouter du fait des charges administratives du maître de ces terres.

Sauf dans un cas, la rente en nature s'exprime à l'aide d'une mesure de capacité appelée *os* (*sou*) *maki*; dans les documents son équivalence (I) correspond au minimum de l'oscillation donnée par des témoignages récents (II):¹⁵

	(I)	(II)
Blé	40	43-45 oques
Seigle	40	42-45 »
Mais	40	40-42 »
Orge	33	34-38 »
Avoine	20	20-25 »

Le document concernant le village de Tzerkoviani utilise, au lieu de l'*osmaki*, le *şinik* qui est le quart de *kile*:¹⁶ dans le cas de ce village, situé dans la région de Vodena, le *şinik* de blé équivaut à 30 oques, ce qui démontre l'existence d'un *kile* local égalant 120 oques, soit 6 *kile* d'Istanbul, probablement le *yük* d'Ochrida.¹⁷ Autre mesure mentionnée: le *phortoma* (charge) c'est-à-dire le *yük*, équivalant à 100 oques de blé, d'avoine ou de raisins.

Les prix (à partir desquels nous avons fixé l'équivalence du *phortoma*) ne présentent pas de différence d'un village à l'autre, exception faite de Tzerkoviani:

Blé	5:30 piastres l' <i>osmaki</i>	(Tzerkoviani	3:17)
Seigle	4:20 »	»	1:32
Orge	3 »	»	1:32
Mais	4:20 »	»	»
Avoine	1:20 »	»	»
Sésame	» »	»	12:20
Raisins	8 » le <i>phortoma</i>	»	7

12. Voir un cas caractéristique dans la formule de contrat public par C. N. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, VI, Venise, 1877, p. 622.

13. A. Mamoukas, *Τὰ κατὰ τὴν ἀναγέννησιν τῆς Ἑλλάδος*, XI, Athènes, 1852, pp. 274-276.

14. Cf. *Annuaire*, *op. cit.*

15. C. D. Karavidas, *Ἀγροτικά*, Athènes, Papazissis, 1978 (première édition, 1933), p. 391.

16. Josef Kabrda, «Poids et mesures employés dans les sandjaks balkaniques aux XVI^e et XVII^e siècles», *Šborník prací Filozofické Fakulty Brněnské University*, XX (1968), p. 116.

17. Josef Kabrda, *op. cit.*, p. 113.

Il n'est pas précisé si ces prix, qui sont inférieurs aux prix pratiqués sur les marchés urbains,¹⁸ sont établis une fois pour toutes lors de la fixation de la rente foncière ou s'il s'agit de prix établis à la vente des produits. Le fait que dans les documents, qui se réfèrent seulement au montant de la rente sans mentionner les modalités de son acquittement, il ne soit pas question de prix mais exclusivement de valeurs en nature, suggère que ces prix sont des prix régionaux ou des prix imposés par Ali Pacha, d'où les décalages entre ceux de Tzerkoviani et ceux des autres villages; cependant, même si ces prix sont imposés, ils reflètent les conditions du marché villageois, ce qui explique la différence qu'ils accusent par rapport aux prix des centres urbains.

Dans les contrats établis entre Ali Pacha et les cultivateurs, la rente foncière est indiquée en nature et en argent: mais ces sommes en argent comprennent, aussi, des impôts et droits qui ne sont pas liés à la production;

18. Citons quelques exemples. D'après le tarif (*narh*) de Salonique les 40 oques de blé que contient l'*osmaki* valaient 6:8 grosses, en 1802, et 9:21 en 1807 (H. Vasdravellis, *Ιστορικά άρχαία Μακεδονίας*, I, Salonique, 1952, pp. 383-384, 390). En Péloponnèse on enregistre pour les années 1805-1809 par *kile* d'Istanbul, les prix suivants: 3 grosses (Caritena, Argos, Mistra, Malvoisie, Calamata, Agios Petros); 4:20 grosses (Patras, Pyrgos, Corinthe, Gastouni, Androussa); 5 grosses (Vostitza, Calavryta, Naples de Roumanie), ce qui donne pour les 40 oques 8, 9 et 10 grosses. Les prix de 4 et 5 grosses par *kile* se retrouvent également pour les mêmes années dans les villes de la Grèce centrale: Livadia, Salona, Thèbes et Lepante (Eleni Gianacopoulou dans la revue *Peloponniasiaka*, XII (1977), pp. 130-138). W.M. Leake, *Travels in Northern Greece*, IV, London, 1835, pp. 54-55, enregistre, en 1819, dans la région de Phanari en Epire le prix de 25 grosses par charge de 120 oques, soit 8:13 pour les 40 oques; il cite aussi le prix de 45 grosses par *kara kile* de 150 oques en Thessalie (Armyros, Mont-Pélon, 1809, *ib.*, IV, pp. 334, 390-391), soit 12 par *osmaki*; selon le même observateur, le *tagari* de 25 oques coûtait dans la ville de Trikkala 7 grosses (1809, *ib.*, IV, pp. 280-281). En 1806 le prix de 34 grosses par charge est, pour la ville de Strouga en Ochrède, un prix de «grande cherté» selon une chronique brève (Ivan Snegarov, *Kodeks (Kondika) na čarkvata Siv. Georgi n Struga*, Sofia, 1964, p. 37); ce prix se réfère à la charge d'Ochrède équivalant à 120 oques.

TABLEAU 20. Composition de la rente foncière totale

Villages	En nature		En argent		Total en piastres
	* %	%	piastres	%	
Sorovitzi	4 347:20	97,14	127	2,86	4 475:20
Petertzika	3 962:20	86	645	14	4 607:20
Patele	10 975	95,10	565	4,90	11 540
Gornitzovo	11 987:20	95,61	550	4,39	12 537:20
Tzerovo	3 017:20	95,38	146	4,62	3 163:20
Tzerkoviani	1 016	47,80	1 155	53,20	2 171
Total	35 306	91,72	3 188	8,28	38 494

* Evaluée en piastres.

abstraction faite de cette fraction de la rente monétaire, la rente foncière totale se présente selon les contrats comme l'indique le Tabl. 20.

Ces rapports, établis à partir de la valeur monétaire de la rente en nature et du montant de la rente monétaire mentionné dans les documents, ne se vérifient pas dans la pratique où, comme nous le verrons, la rente en nature est commuée en rente en argent. La fraction explicitement signalée comme monétaire de la rente foncière affecte les productions jardinières, l'élevage, la pêche; la fraction en nature affecte les céréales et les vignes. Dans le cas de Tzerkoviani, où la rente monétaire est presque égale à la rente en nature, il s'agit d'une rente tirée des pâtures et des jardins dont les habitants de Vodena disposaient dans ce village. Petertzika, qui produit aussi une rente en argent considérable, tire un revenu de la pêche.

Les principales sources de la rente foncière sont la culture des céréales et la viticulture. La première présente une composition assez variée, dominée par le seigle. Nous insérons dans le Tableau 21 toutes les données dont nous disposons sur la production céréalière de chaque village; au bas du tableau, nous signalons l'équivalent du volume de chacune des céréales en piastres: même en valeur, le pourcentage du seigle dépasse largement celui des autres produits.

TABLEAU 21. La production céréalière

Villages	Blé		Seigle		Orge		Avoine		Maïs		Autres		Total osmaki
	osmaki	%	osmaki	%	osmaki	%	osmaki	%	osm	%	osm.	%	
Sorovitzi	60	13,79	200	45,98	110	25,29	40	9,19	25	5,75			435
Patele			650	52	500	40	100	8					1 250
Gornitzovo	350	20	900	51,44	250	14,28	250	14,28					1 750
Tzerovo	200	29,20	250	36,50	100	14,60	50	7,30	75	10,95	10	1,45	685
Tzegani	150	40	150	40	75	20							375
Petertzika	100	21,05	200	42,10	150	31,58	25	5,26					475
Tzerkoviani	195	53,79	75	20,69	62,5	17,24					30	8,28	362,5
Total	1 055	19,78	2 425	45,48	1 247,5	23,39	465	8,72	100	1,88	40	9,73	5 332,5
En piastres	5 615		10 715		3 672		697,5		450		330		21 479,5
%	26,14		49,89		17,09		3,25		2,09		1,54		100

Quatre de ces villages ont une production viticole procurant une rente annuelle de 1 751 *phortomata* (175 100 oques) équivalant à 13 982 piastres, ce qui est, *grosso modo*, égal à la valeur monétaire de la rente foncière tirée de la culture céréalière (Tabl. 22):

TABLEAU 22. Rente tirée des céréales et de la vigne

Villages	Rente tirée de céréales		Rente tirée de vigne		Total
	piastres	%	piastres	%	
Sorovitzi	1 747:20	40,20	2 600	59,80	4 347:20
Patele	4 575	41,69	6 400	58,31	10 975
Gornitzovo	7 187:20	59,96	4 800	40,04	11 987:20
Tzerkoviani	834	8,09	182	17,91	1 016
Total	14 344	50,64	13 982	49,36	28 326

Bien que nous ne connaissions pas le rapport entre la production effective et la rente, il est clair que la production viticole occupe une place considérable dans la production totale. Si nous admettons que la rente extraite des céréales correspond à la quantité de la semence et que la rente tirée de la viticulture correspond soit à la dîme soit à un système de partage par quart ou par tiers, nous obtenons les rapports suivants entre les deux productions exprimées en valeurs monétaires (Tabl. 23):

TABLEAU 23. Place respective des céréales et de la vigne

Rente en piastres	Céréales		Rente en piastres	Vigne	
	Rendement en piastres	Valeur de la production en piastres		Rente/prod. 1/4	Valeur de la production en piastres
13 066	1:3	39 198	13 982	1/3	41 946
	1:4	52 264		1/4	55 928
	1:5	65 330		dîme 2/15	104 865

Ce calcul démontre le haut degré de complémentarité de deux cultures, ainsi que l'apport de la viticulture dans l'acquisition des revenus monétaires; cependant un calcul de ce type n'a qu'une valeur indicative, parce que nos données ne nous fournissent aucun renseignement sur la démographie des villages. C'est ainsi que toute pondération entre la rente et la production familiale devient impossible, sauf dans un seul cas où nous pouvons évaluer approximativement la population du village à partir de la capitation, bien que pendant la période considérée son montant ne traduise pas rigoureusement le nombre des imposables.¹⁹

Parmi les impôts et les droits qui entrent dans la composition de la rente totale du village de Gornitzovo, le *haraç* s'élève à 750 piastres:

19. Cf. l'exemple de la répartition du *haraç* dans le Péloponnèse. M. Sakellariou, *Η Πελοπόννησος κατά την δευτέρα τουρκική περίοδο (1715-1821)*, Athènes, 1939 (éd. anastatique, Athènes, Hérms, 1978), pp. 56-59.

en supposant une moyenne de 5 piastres par tête imposable, un coefficient familial de 4,5, un rapport 1:1 entre populations masculine et féminine et un pourcentage de 35% de mineurs non imposables, nous obtenons 102 familles, disons 100. La rente tirée des céréales s'élevant à 1 750 *osmakia*, la production par famille serait, selon les rendements, la suivante (Tabl. 24):

TABLEAU 24. Production par famille

Rente	Rendement	Production brute	Production nette	Production type*	Différence entre production-type et production réelle
17,5	1:3	52,5	17,5	20	-2,5
	1:4	70	35	40	-5
	1:5	87,5	52,5	60	-7,5

* Pour 20 *osmakia* de semence.

On constate que le décalage entre la production familiale, établie d'après le montant du *haraç* et la production-type nécessitant une semence de 40 *kile* d'Istanbul (= 20 *osmakia*) n'est pas considérable, ce qui nous permet d'avancer que *grosso modo* la production par famille oscillait dans ce village autour la production-type, la viticulture offrant une possibilité de revenus supplémentaires. Etant donné que l'alimentation annuelle représentait quelque 17,5 *osmakia* par famille, le revenu net composé de blé, de seigle et d'orge pouvait être obtenu même si le rendement n'était que de 1:3,1; si nous faisons le même calcul à partir du *haraç* le plus bas (3 piastres), nous obtenons un nombre de familles excessif (205) et un revenu net permettant de faire face à l'autoconsommation à partir d'un rendement de 1:4,5. Toutes ces approximations suggèrent que nous avons affaire à une culture céréalière capable de répondre aux impératifs élémentaires (reproduction de la production, autoconsommation, dégagement de surplus) d'un système dans lequel le maître de la terre s'approprie précisément ces surplus par le moyen de la rente foncière; dans le calcul qui s'appuie sur le taux moyen de la capitation, ces surplus permettent non seulement de payer la rente foncière fixe, mais de créer des revenus nets au niveau de la famille paysanne, dépassant largement le seuil de l'autoconsommation.

Nous avons noté que, malgré les apparences, la rente était acquittée en argent: le produit du maître des terres était emmagasiné et vendu sur son ordre par les cultivateurs eux-mêmes—«la rente foncière seigneuriale (*to imoron to afentikon*) qui est produite dans le *çifilik* de Tzerkoviani et vendue par autorisation de notre seigneur», selon les dires d'un de ces documents.²⁰ Dans certains villages, une partie infime en était versée en nature; dans d'autres, le total était acquitté en numéraire, comme le fait apparaître le Tableau 25. L'acquittement de la rente se faisait aussi par lettre d'obligation; nous y reviendrons. Dans deux cas Ali

20. Ms 1150 (Tzerkoviani).

TABLEAU 25. Modalités d'acquittement de la rente (en piastres)

Villages	Total	A c q u i t t e m e n t			
		En argent	Par lettre d'obligation	En nature	Sommes déduites
Sorovitzi	11 590	7 611:20	3 834:30	143 : 30	
Patele	27 105	16 550	8 885	270	1 400
Gornitzovo	30 931	15 600	13 121	460	1 750
Tzerovo	6 652	2 490	2 796	1 366	
Tzerkoviani	2 371	1 210	1 161		
Techovo	13 800	7 800	6 000		
Betzi	10 000	5 200	4 800		
Nissi	11 000*	6 000	5 000		
Total	113 449	62 461:20 55,06%	45 597:30 40,19%	2 239:30 1,97%	3 150 2,78%

*Kesmii imoro de deux années (mars 1806-mars 1808).

Pacha avait fait grâce aux cultivateurs des *çiftlik* d'une fraction de la rente. Nous insérons dans le tableau toutes les modalités d'acquittement de la rente telle qu'elle se présente dans les comptes de certains villages; nous prenons aussi en considération la dette et les impôts et droits perçus avec la rente foncière.

La rente est acquittée en plusieurs versements à différentes personnes, les sommes entrées directement dans le trésor d'Ali Pacha ne constituant qu'une fraction infime de la rente totale; il y a aussi des cas où cette entrée ne se fait pas. Les entrées que nous avons repérées représentent 2,86% à 42% du total des sommes payées. Ces modalités s'expliquent par le fait que le

maître des terres, étant en même temps une autorité administrative et militaire, doit faire face à divers paiements et avoir des disponibilités monétaires sur différentes places; par ailleurs, dans la rente totale entrent des impôts et des droits, comme ceux affectés au service des *derbenci*, qui doivent être versés à des personnes qui se trouvent dans le cadre des villages. Parfois le document comptabilise les indemnités des *subaşı*, c'est-à-dire des personnages qui assument la gérance des *çiftlik*; au contraire, dans d'autres cas, ces indemnités, bien que mentionnées, ne sont pas ajoutées à la rente.

Parmi les modalités de paiement, celle qui présente un intérêt particulier est la suivante: dans tous les cas, la somme qui reste due après un certain nombre de versements est acquittée moyennant une lettre d'obligation que les paysans, probablement par le truchement de leurs représentants communaux, donnent à certaines corporations de la ville de Jannina.²¹ Il s'agit en quelque sorte d'un prêt indirectement consenti à la commune par ces corporations professionnelles qui, ensuite, sont

21. Notamment selon la nomenclature des documents: *Takiantzides* (vendeurs de bonnets), *Saratzides* (vendeurs de chaussures), *Kazazides* et *Kazazides* juifs (vendeurs de soie), *Mertzarides* (détaillants), *Tzartzides* (vendeurs de toiles), *Kapades* (vendeurs de capes), *Moutaftzides* (vendeurs de harnais), *Bostantzides* (jardiniers) et *Polites ergastiaranoi*, c'est-à-dire commerçants ayant des rapports avec Constantinople. Voir au sujet de la nomenclature des professions à Jannina, D. Salamangas, *Tà Iavniava kai tà epaygelmata èpi tourokkratias stà Giavniava*, Jannina, 1959.

TABLEAU 26. Détail de l'acquittement de la rente (en piastres)

V i l l a g e s	Militaires	Ouvriers	Subaşı	Sommes déduites	Corporations	Trésor	Total
Sorovitzi	1 143:30 9,87%	1 211:20 10,45%	800 6,9%		8 434:30 72,78%		11 590
Patele	6 770 24,98%	1 750 6,46%		1 400 5,16%	17 185 63,40%		27 105
Gornitzovo	6 760 21,85%			1 750 5,66%	22 421 72,49%		30 931
Tzerovo	1 366 20,53%				5 096 76,61%	190 2,86%	6 652
Tzerkoviani			200* 8,43%		1 161 48,97%	1 010 42,60%	2 371
Techovo	1 500 10,87%				6 000 43,48%	6 300 45,65%	13 800
Betzi			1 000 10%		4 800 48%	4 200	10 000
Nissi	2 740 24,91%		1 000* 9,09%		5 000 45,45%	2 260 20,55%	11 000
T o t a l	20 797:30 17,87%	2 961:20 2,61%	3 000 2,64%	3 150 2,78%	70 097:30 61,79%	13 960 12,30%	113 449 100

* Somme qui, bien que mentionnée, n'est pas totalisée dans le document.

chargées de payer ces sommes à Ali Pacha ou de les comptabiliser dans les transactions d'ordre fiscal ou proprement économique qu'elles font avec lui. Cela n'est pas dit explicitement dans les documents, comme d'ailleurs rien n'est dit sur la façon dont les paysans s'acquittaient de leurs dettes envers les corporations; cependant, il est assez clair que les corporations devenaient des créanciers pour les paysans, avec toutes les conséquences que cela pouvait entraîner.

Nous faisons figurer au Tableau 26 toutes les modalités de paiement de la rente (dette, impôts et droits compris), en discernant ce qui entrait dans le trésor et les parties perçues par différentes personnes, ainsi que les sommes déduites. Le mécanisme qui règle cette manière d'affecter le produit de la rente est évident: une partie, infime, des sommes versées par les paysans allait depuis toujours aux mêmes destinataires, les *derbenci*;²² une autre partie allait, sur ordre d'Ali Pacha, à certaines personnes, militaires et autres, qui se trouvaient dans les limites du district. Bien que l'indemnité des *subaşı* ne soit que rarement comprise dans le *kesmi imoro*, nous l'y avons ajoutée chaque fois que le document le permettait.

Il va de soi que ces rapports ne se prêtent pas à une généralisation de l'affectation de la rente foncière: la part des corporations est très gonflée et sa valeur, en tant que témoignage sur le drainage de l'argent, pose problème; toutefois ces pourcentages donnent une indication indirecte de l'importance du marché de Janina. Par ailleurs, la participation des corporations à la substitution d'une rente monétaire à la rente en nature présente un intérêt particulier pour l'étude des rapports entre économies urbaines et villageoises: dans le cas précis, nous assistons à un processus d'endettement des villages à l'égard des gens du marché de la ville; en effet, il ne s'agit pas d'un versement d'argent en vue de vendre un produit aux corporations, pour la simple raison que celles-ci ne s'occupent pas du commerce des biens agricoles; au contraire, il s'agit d'un endettement au moyen duquel les cultivateurs commuent la rente en nature en argent sur ordre de leur maître, ce qui laisse supposer que les possibilités de commercialisation du produit agricole étaient bien restreintes.

Les comptes de ces villages font aussi état de la dette communale qui n'est autre que les arriérés de l'année précédente auxquels peuvent s'ajouter ceux des années passées. Le *kesmi imoro* étant, dans la plupart des cas,

exigible annuellement, ces arriérés ne doivent pas être considérés comme partie intégrante de la rente d'une année. La dette par rapport au dû annuel se présente comme suit (Tabl. 27):

TABLEAU 27. La dette communale

Villages	Dû annuel		Dette		Total Pistres
	Pistres	%	Pistres	%	
Sorovitzi	4 722:20	100	6 867:20	145,42	11 590
Patele	11 837	100	15 268	128,98	27 105
Gornitzovo	13 584:20	100	17 346:20	127,69	30 931
Tzerovo	3 163:20	100	3 488:20	110,27	6 652
Techovo	9 000	100	4 800	53,33	13 800
Total	42 307:20	100	47 770:20	112,91	90 078

Nous ne savons pas si la dette se compose exclusivement des arriérés de la rente foncière ou si elle a également une autre origine, fiscale, qui aurait éventuellement déterminé la transformation des villages en *çiftlik*. Nous ne savons pas non plus quand a eu lieu cette transformation; quelques indications sur leur statut de villages libres datent des XVII^e et XVIII^e siècles. Par ailleurs, les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de savoir quelle a pu être l'incidence de cette dette sur l'économie des villages: la dette des villages libres conduisait d'habitude à leur transformation en *çiftlik* et ainsi à la réalisation d'une rente foncière qui, à son tour, en diminuant le surplus des cultivateurs directs, empêchait leur mise en contact avec le marché, et la monétarisation éventuelle de leur économie; si le village avait déjà été transformé en *çiftlik*, la dette avait certes la même incidence négative sur les surplus, mais le maître de la terre n'acceptait pas qu'elle désagrègeât toute l'économie du village. C'est probablement pour cette raison que nous voyons Ali Pacha déduire certaines sommes de la dette de ces villages. Quelques témoignages concernant plusieurs villages, autres que ceux que nous avons étudiés, vont illustrer l'incidence de la fiscalité et de l'endettement sur leur économie et même sur leur existence.

La dette communale: mécanismes et réaction paysanne

L'origine fiscale de la dette communale, dont nous avons donné ailleurs un exemple,²³ est une preuve de l'incidence négative de la monétarisation forcée des économies villageoises, ainsi que de la transgression des normes de la fiscalité par l'action arbitraire des collecteurs d'impôts et de l'Etat lui-même. L'action des *subaşı* ou *kâhya*, gérants des *çiftlik*, illustre un autre aspect de l'arbitraire des intermédiaires. Certains documents du fonds Ali Pacha démontrent le mécanisme de l'endettement des communautés paysannes au

22. Cf. pour les villages Gornitzovo, Tzegani et Betzi, Aleksandar Matkovski, *Turski izvori za ajdustvoto i aramistvoto vo Makedonija (1650-1700) / Sources turques pour le mouvement des haidouques en Macédoine (1650-1700)*, Skopje, 1961 (pp. 136-140, sommaire en français), p. 65, doc. 83 (de 1679) et pour Tochovo, I. Vasdrevellis, *op. cit.*, II, Salonique, 1954, p. 157, doc. 179 (de 1748); ces villages sont mentionnés comme *derbend köyler*, c'est-à-dire chargés de garder les défilés.

23. *Annuaire, op. cit.*, pp. 446-447.

début du XIXe siècle, bien qu'ils ne se prêtent pas à des analyses quantitatives.

Nous présentons l'exemple d'un village de la région de Pharsala en Thessalie, *çiftlik* de Veli Pacha, fils d'Ali. En 1817 les habitants de ce village, Semikli, attestent qu'ils ont reçu indirectement de Veli Pacha un prêt de 85 879:37 piastres pour rembourser leur dette envers l'ancien *subaşı* du *çiftlik*;²⁴ indirectement, parce que la dette avait été réglée par Veli Pacha à l'ancien *subaşı*—chose que nous ne pouvons d'ailleurs pas vérifier. La somme, répartie entre 34 personnes, était assortie d'un taux d'intérêt de 11,5%. On sait que le village comprenait 34 unités d'exploitation (*zevğaria*, *çift*) et que son maître recevait une rente foncière qui, avec les droits sur les moulins, s'élevait à 30 000 piastres.²⁵ Bien que le prêt fût inégalement réparti, les habitants du village étaient collectivement responsables envers Veli Pacha. La coïncidence entre le nombre d'unités d'exploitation et le nombre de débiteurs montre que ceux-ci n'étaient autres que les cultivateurs des 34 *zevğaria* de Veli, c'est-à-dire les chefs de famille qui composaient, sans doute, l'ensemble des chefs de famille du village; toutefois, le document est signé par quatre personnes, deux en tant que représentants des débiteurs et deux autres en tant que témoins; les derniers ne se retrouvent pas parmi les débiteurs. Les signataires constituent probablement les autorités communales du village.

La dette correspond à 286% de la rente annuelle du village. En tenant compte de la rente moyenne par *çift* dans les *çiftlik* de Pharsala (528 piastres), la partie de la rente du village de Semekli provenant de la culture des céréales correspondrait à 60% de la rente totale (17 952 piastres), soit près du cinquième de la dette. Selon le système de partage et la portion de la rente fournie en nature pour chaque *çift*, le rapport entre dette et production effective s'établit comme suit (Tabl. 28).

Il s'agit donc d'une dette considérable qui, même dans la meilleure des hypothèses, dépasse la production d'une année. Nous ne pouvons pas savoir dans quelle

mesure les prêts accordés par le *subaşı* aux cultivateurs étaient destinés à répondre aux exigences de la fiscalité ou à d'autres besoins; nous ne pouvons pas non plus savoir si ces prêts étaient accordés par un *subaşı* de Veli Pacha ou par un autre qui représenterait les anciens maîtres du village. Peu importe. Ce qu'il faut retenir c'est que l'endettement constitue un lourd fardeau à supporter qui conduit à affecter le surplus à son acquittement.

Comme nous l'avons signalé, les prêts sont inégalement répartis; nous les insérons dans le Tableau 29:

TABLEAU 29. Répartition des prêts (en piastres) entre les habitants de Semikli

1	57:20	10	548:19	19	1 630:35	28	4 459:24
2	115	11	736:25	20	2 431	29	4 478: 7
3	257	12	906: 6	21	2 503: 7	30	5 413:28
4	265:20	13	1 128:22	22	2 595:29	31	6 425:29
5	276:10	14	1 301: 4	23	2 769:30	32	7 016:24
6	276:10	15	1 376:19	24	3 122:28	33	7 957:28
7	287	16	1 384:27	25	3 551:30	34	10 508
8	320	17	1 479:18	26	3 966:30		
9	398	18	1 551	27	4 282:24		

Total 85 779:22*

*Au lieu de 85 879:37 comme dans le document.

Le montant de la dette individuelle montre que les exploitations familiales pouvaient obtenir un produit net supérieur aux besoins de l'autoconsommation. D'après certaines données sur la semence par *çift*,²⁶ nous estimons qu'avec un rendement de 1:5 la production nette (déduction faite de la dime, de la semence et de la rente foncière) devait être de 245 (partage par tiers) ou de 184 *kile* d'Istanbul; compte tenu de l'autoconsommation, qui s'établirait autour de 35 *kile* annuellement, les excédents devaient permettre de réaliser un revenu monétaire de l'ordre de 560 à 805 piastres, et ce en ne tenant compte que du blé (la part de l'orge dans ce calcul est 21 *kile* de semence contre 84 pour le blé). Il devient clair que même dans ce calcul optimal, la dette de la majeure partie de la population ne pouvait pas être remboursée en une année, même si toute la production nette de blé était commercialisée (980 et 735 piastres par famille selon le mode de partage).

A ces témoignages viennent s'en ajouter d'autres, qui font aussi état de la dette et des méthodes par lesquelles elle était imposée. A titre d'exemple, un officier d'Ali Pacha à Patratziki écrivait, en 1809, à son maître à propos d'un autre *subaşı*: «Les métayers de Kalamaki sont venus se plaindre, parce qu'il leur avait extorqué des lettres d'obligation les uns pour 200 grosses et les autres

TABLEAU 28. Rapport entre dette et production selon le mode de partage

Rente (piastres)	Production* (piastres)			Dette (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(a)	(b)	(c)
3 590	7 180	10 770	14 360	239,22	159,48	119,61

(a) partage par moitié; (b) partage par tiers; (c) partage par quart. La valeur de la rente est établie sur la base de 5 piastres par *kile*.

*Après déduction de la dime.

24. Ms 426.

25. D'après la liste des *çiftlik* de Veli Pacha (cf. note 8). I. Giannopoulos, *art. cit.*, p. 151.

26. D. Tsopotis, *Γεωργικαί σελίδες τῆς Θεσσαλικῆς ἱστορίας*, Athènes, 1914, p. 37 (article XXI).

pour 500; il leur a pris aussi 62 chèvres [...]. Les métayers de tous les autres *çiftlik* sont également venus et ils se plaignent. Je leur ai dit: — Pourquoi n'êtes-vous pas venus plus tôt? Ils m'ont répondu: — Nous avions peur de lui. Maintenant que notre seigneur l'a expulsé, nous rédigeons un registre contenant tout cela et nous irons voir notre seigneur pour qu'il prenne connaissance du mal qu'il nous a infligé.»²⁷ Autre témoignage: les autorités communales de la ville d'Elassona écrivent, en 1805, à Ali Pacha qui considérait que les *çiftlik* d'un certain Ahmet aga Leleka étaient trop lourdement imposés: «Ces *çiftlik* sont soulagés par rapport aux autres villages. Le village de Valanida payait, il y a trois ans, vingt trois *hane* [...]; maintenant, notre seigneur, il paie seize *hane*. Auparavant le *çiftlik* Kontourgiotze payait neuf *hane* et maintenant il en paie sept. Ce *çiftlik*, notre seigneur, ne se plaignait jamais du *vilayet* [...]; leurs plaintes [des habitants du *çiftlik*] étaient contre Abdullah [...] parce qu'il leur avait pris l'année passée 1 500 grosses; de même, quand il est devenu *kapuçi başı*, il leur a extorqué 1 500 grosses et imposé son frère comme *subaşı* qui leur a infligé sans cesse et injustement des amendes, en raison de quoi le village est déserté.»²⁸ Ce témoignage, parmi d'autres, illustre l'une des conséquences des actions arbitraires des autorités, militaires ou communales, ou des gérants de *çiftlik*: la réponse paysanne à cette extorsion d'argent qui détruit tout équilibre potentiel des économies villageoises est la fuite qui, à son tour, en diminuant les effectifs démographiques du village aggrave la pression fiscale.²⁹ C'est ainsi que les plaintes des paysans font, de façon presque automatique, allusion à cette solution extrême qui constitue, en même temps, une des formes de la résistance paysanne. Selon le cas, les écrits parlent de différends entre deux communes ou deux unités administratives, survenus à propos de la répartition des impôts et des territoires, de l'aggravation de l'imposition du fait du comportement des autorités communales ou des collecteurs d'impôts, des migrations causées par la dette des communautés.

Un exemple caractéristique en est offert par les habitants de Karpenissi, grosse agglomération de la Grèce Centrale qui combine l'élevage avec le commerce itinérant: ils accusent, en 1801, les autorités de la région voisine de Patratziki d'avoir prélevé une partie de la capitation de la région de Karpenissi, augmenté certains droits de passage sur les marchandises et imposé un nouveau *koummerki* (taxe douanière): le gardien d'un des défilés «a capturé les troupeaux de Karpenissi qui se trouvaient là-bas à Patratziki, ainsi que les Karpe-

nissiotés [les gardiens des troupeaux] qu'il a mis en prison [...];—épargne-nous cette injustice et le mal que nous infligent les gens de Patratziki; autrement donnons l'autorisation de partir en tout désespoir de ce *vilayet*, parce qu'ils nous ont encerclés et nous allons crever comme des rats. Notre chemin est vers Zitouni, Jannina, Livadia, n'importe quel *vilayet* sauf Patratziki. Depuis qu'ils nous ont encerclés, nous n'avons plus les moyens de vivre.»³⁰

La dette aussi revient constamment dans ces documents. Le village de Terovitz, «un méchant village» de la région de Kravari en Etolie, se plaint à Ali Pacha qu'on a ajouté un feu aux six et demi qui composaient ses unités fiscales: «Nous déclarons que l'année passée notre village a été déserté et tous les habitants ont déguerpi [...]; ayant pris connaissance de la haute grâce que tu as manifestée pour que les pauvres rentrent dans leur pays, certains d'entre nous sommes revenus au village; on a fixé à six feux et demi notre dû fiscal. Or d'autres paysans ne sont pas revenus; cependant les autorités publiques nous ont surajouté un feu. Comme nous n'avons pas la force [de payer], nous exprimons notre douleur à notre seigneur [...] pour qu'on nous laisse à six feux et demi. Pour ce qui est de la dette que nous acquittons, nous prions notre seigneur le *Veziir* de nous faire la grâce d'ordonner, par son ordre sublime, aux fuyards qui sont au loin de verser leur part, conformément au registre établi par notre notable.»³¹

Ce document met en lumière tout le mécanisme de l'abandon d'un village à cause de l'endettement: bien sûr, il s'agit d'un endettement collectif et toute la commune en est responsable; la fuite aussi est collective, ce qui ne veut pas dire que l'on n'assiste pas à des départs individuels; la population revient à un moment donné, dans notre cas en répondant à l'appel d'Ali Pacha en faveur du repeuplement des lieux désertés; la dette est toujours exigible et les autorités communales font appel à la responsabilité collective, d'où la demande à Ali Pacha d'ordonner la participation des fuyards à l'acquittement de la dette. C'est sur ce dernier point que la communauté fonctionne en tant que force de stabilisation de la population. Parfois l'endettement est aggravé par le taux très élevé de l'intérêt. C'est ainsi qu'une chronique brève relate que le village de Klepa, dans la même région, avait été déserté en 1763 à cause d'une dette dont le taux d'intérêt allait de 60% à 150%;³² on sait que ces taux d'intérêt étaient pratiqués dans les villages pauvres qui, faute de solvabilité, contractaient des emprunts auprès des Albanais à un taux exorbitant; souvent les intérêts dus étaient ajoutés au capital. C'est le

27. Ms 118.

28. Ms 410.

29. Une étude d'ensemble sur la désertion des villages en Grèce, Hélène Antoniadis-Bibicou. «Villages désertés en Grèce: un bilan provisoire, in *Villages désertés et histoire économique*, Paris, Sevpén, 1965, pp. 343-417.

30. Ms 418.

31. Ms 454.

32. P. Ph. Christopoulos, «Ενθιμήσις και επιγραφαί ἐκ Κραββάρων», *Epeteris Etairias Stereoeelladikon Meleton*, II (Athènes, 1969-1970), p. 138.

cas du village de Klepa qui avait emprunté «de l'argent albanais», comme le précise la chronique. La désertion a duré sept ans: en 1770 certains des habitants y reviennent et remboursent une partie de la dette, ce qui nous renvoie à l'exemple du village de Terovitzki.

Ce qui détermine la fonction stabilisatrice de la commune, c'est son rôle dans la distribution de l'impôt individuel et sa perception; c'est ainsi que les fuites individuelles sont réprimées et que les autorités communales ont le droit de céder les champs des fuyards à d'autres personnes, ou même de vendre leurs maisons pour le paiement de l'impôt qui leur incombe. C'est dans ce contexte que les habitants d'un village, *çiftlik* d'Ali Pacha, Koutzoufliani, situé dans la région de Vodena, écrivent en 1816 à leur maître en lui demandant de faire revenir au village un des habitants «qui est considéré comme le plus aisé» et qui s'est réfugié dans la ville de Naousta. Auparavant, sur ordre d'Ali Pacha, les responsables communaux de Koutzoufliani avaient rapatrié ceux parmi leurs concitoyens qui avaient cherché *abri* dans cette ville; or, «d'autres parmi ceux qui étaient installés dans le village, en voyant que celui-ci est resté à Naousta, sont partis et allés là-bas et le village est dépeuplé. De grâce, notre seigneur, envoie-nous un sublime ordre pour faire venir ici ce raya et n'accepte pas que ton *çiftlik* soit dépeuplé à cause de lui». Les autorités de Naousta, quant à elles, protègent le réfugié en se proposant de faire de lui «un habitant de Naousta», bien que depuis soixante ans, il fasse partie de la population du village où «il a bâti sa maison qu'il a maintenant abandonnée». ³³

Ces migrations renforcent les effectifs démographiques et économiques des villes d'accueil: c'est pour cette raison que les autorités de la ville de Naousta offrent leur protection aux étrangers: autant de contribuables qui participent au paiement des impôts. En ce sens le témoignage qu'ils apportent en répondant en 1801, à un ordre d'Ali Pacha leur réclamant de rapatrier les gens de Samarina, un village d'Épire, qui s'étaient installés dans leur ville, est indicatif. Ils précisent qu'il n'y a pas d'immigrants venus depuis six mois, dix mois ou un an et qu'au contraire ceux «qui s'y trouvent se sont installés il y a trente ans et plus, et que d'une certaine façon ils sont devenus gens du pays, les uns ayant ici une maison, les autres une vigne ou un champ». Mais il n'y a pas que les gens de Samarina: il en existe d'autres venus de diverses localités et qui constituent le gros de la population de la ville. Ces gens ont pris peur de cet ordre de rapatriement et ils sont prêts à quitter le pays pour éviter de rentrer chez eux: si cette fuite se produit, ce sera «un dommage pour nous, malheureux, parce que l'aide que nous recevons, nous tous, de ces *yabancı* [étrangers] en ces temps difficiles n'est pas mince: seuls, nous ne pouvons pas endurer en ces temps

de malheur». ³⁴ Il est clair que les réfugiés dont parlent ces documents sont des agriculteurs qui, ruinés, ont à leur tour appauvri les campagnes d'où ils venaient et enrichi les villes dans lesquelles ils trouvaient de quoi vivre en continuant à cultiver la terre. Cela dit, il faut préciser un des mécanismes d'endettement auquel nous avons fait allusion plus haut: il s'agit de l'emprunt auprès des Albanais.

Citons un témoignage de 1796 concernant la campagne de la Grèce Centrale mais qui a une valeur générale, selon lequel les villages pauvres, et par conséquent insolubles, ne pouvant emprunter à un taux d'intérêt modéré, «empruntent aux Albanais à 30%. Et comme si cela ne suffisait pas, les prêteurs Albanais vont, par deux ou trois, dans le village, ils y demeurent et ils mangent tous les jours dans une maison puis dans une autre». De plus les paysans sont obligés de semer un demi *kile* ou un *kile* de blé ou d'orge pour le compte de leurs créanciers, de moissonner le produit et le transporter «là où le veulent les prêteurs». Si ceux-ci ne sont pas remboursés dans le délai, «ils ne partent pas; ils changent simplement les lettres d'obligation en ajoutant l'intérêt au capital. Pour ce qui est du blé et de l'orge qu'ils ont amassé, ils le leur prêtent pendant l'hiver, même s'ils les trouvent affamés, sur la base du prix le plus élevé auquel ces produits peuvent être vendus; contre l'argent ainsi obtenu, ils reçoivent une lettre d'obligation à laquelle s'ajoutent les 30% et c'est ainsi que 100 grosses en font 1 300 en 5 ans. C'est de cette façon que les Albanais se procurent beaucoup d'argent et que les pauvres se ruinent». ³⁵ Dans cet exemple ce sont plutôt les prêts à la consommation qui entraînent la dette. Le même mécanisme joue dans le cas du prêt sur la vente à venir: le produit avec lequel sera remboursé le prêt est évalué à la moitié de son prix, autrement «les paysans pauvres» se voient obligés d'emprunter à 30% et, s'ils n'acquittent pas la dette dans le délai, d'ajouter l'intérêt au capital. ³⁶

Ce témoignage, comme d'autres qu'on pourrait avancer, concerne une situation qui n'est pas généralisable à l'ensemble des transactions de ce type qui se faisaient dans les campagnes: l'exemple de prêts accordés par Veli Pacha dans le cas du village de Semikli, ainsi que ceux attestés ailleurs, indiquent que ces taux d'intérêt ne constituaient pas la règle dans les villages; cependant, ce qu'il faut retenir c'est que l'endettement, indépendamment du taux d'intérêt, avait une incidence négative sur les économies villageoises en conduisant à l'anihilation de leurs possibilités de se monétariser et en laissant aux seuls possesseurs de capitaux usuraires la possibilité de créer des richesses, la condition de leur ap-

34. Ms 396.

35. Sp. I. Asdrachas, «Πραγματικότητα από τόν ελληνικό ΙΗ' αιώνα», in *Σταθμοί προς την Νέα Ἑλληνική Κοινωνία*, Athènes, 1965, p. 23.

36. *Ib.*, pp. 28-29.

propriation résidant précisément dans la coupure qui séparait le producteur direct du marché. Et lorsque le producteur parvenait à vendre sur le marché, le produit monétaire de la commercialisation était affecté essentiellement au paiement de l'impôt, de la rente commuée en argent et de la dette.

La réaction paysanne à l'égard de l'impôt et de toute extorsion d'argent se manifeste aussi à l'intérieur de la commune rurale: elle s'identifie au conflit entre les autorités communales et le reste de la population qui accuse les premières de transgresser les normes selon lesquelles devait être établie l'assiette de l'impôt, sa répartition, la gestion de son produit ainsi que des biens communaux. Parmi les nombreux témoignages dont nous disposons à ce sujet, nous n'en présentons qu'un: mais il donne à voir plusieurs cas de conflits qui constituent autant d'éléments d'une typologie des tensions sociales dans les campagnes. Il s'agit d'une supplique (*arzuhal*) que les habitants du village Dadi de Livadia adressent, en 1819, à Ali Pacha, en sollicitant sa protection contre les exactions de leur notable (*proestos*).³⁷

Dadi, ayant bénéficié d'un afflux de gens fuyant les exactions des autorités turques, comptait, en 1805, cinq cents familles. Dépendant de Livadia, ce village se trouvait sous la protection qu'offraient les villes appartenant à un *vakif*, comme c'était le cas de Livadia. Leake, auquel nous devons ces informations, note que la population du village «semble être laborieuse et gentille. Les terres sur les pentes du village, quoique pierreuses, donnent un rendement convenable en blé et en orge. Dans la vallée, en bas, où la terre est excellente, le rendement est de 1:8 et il serait sans doute supérieur avec de meilleures méthodes d'agriculture». ³⁸ Une production de coton complétait la céréaliculture et, surtout, elle était à la base d'une manufacture locale. Autre signe d'aise: les deux églises et l'école grecque, construites «récemment» aux dires de Leake. Ce témoignage s'accorde avec celui d'un observateur grec qui visite le village en 1815. Cependant ce dernier met l'accent sur les activités artisanales du village, qui font défaut dans la description de Leake: «Les habitants de ce bourg sont des fabricants. Ils fabriquent toute l'année, hommes et femmes, des toiles que des marins venant de partout achètent pour leurs navires et leurs barques [...]. Dadi produit de la soie beaucoup de coton qu'on ne vend pas; au contraire, comme nous l'avons dit, cela sert à la fabrication des toiles.» Selon le même témoignage, le village comptait, en 1815, huit cents maisons; avant sa destruction (1786?) par des rebelles albanais «c'était un pays très riche et renommé». ³⁹

La supplique des paysans ne fait pas état de ces «industries» paysannes qui constituent autant de signes positifs pour une économie villageoise qui transforme sur place le produit agricole en produit artisanal. Dans la mesure où il est question de la production, elle se réfère à la culture des céréales dans un *çiftlik* d'Ali Pacha, ce qui ne présente pas un intérêt particulier pour l'économie totale du village. Mais le sujet de la supplique est différent: ce sont les exactions du notable au niveau de la fiscalité.

Ce personnage, traité de «tyran», a, primo, imposé le village de 16 000 grosses pour frais extraordinaires ce qui, selon les paysans, n'avait pas lieu d'être; secundo, il a fait de son fils le *bakkal* (épicier) du village; terzio, il a exigé un impôt de 11 000 grosses pour frais de logement de l'armée, alors que le village en était exempté; quarto, il a augmenté l'impôt qui devait être versé au mois de juillet de façon telle que, sur les 30 000 grosses, les deux tiers n'étaient pas justifiés. Avant d'énumérer les autres exactions, il faut retenir la réaction des paysans à l'égard de la nomination arbitraire du fils du notable en *bakkal* du village: «Où a-t-on déjà vu une chose pareille: [le père] notable et le fils *bakkal*, donner les *tayin* [rations aux militaires] de notre pauvre village? l'un écrire et l'autre mettre le cachet? N'admetts pas, notre seigneur, le mal que nous inflige ce tyran.» Il s'agit donc toujours de spéculations autour de l'assiette fiscale qui était largement tributaire des frais extraordinaires et incontrôlables.

Sauf exceptions, les notables recevaient des indemnités et le paiement de leurs impôts était parfois pris en charge par la communauté: ceux du village de Dadi recevaient 250 grosses annuellement mais ils payaient les impôts de la catégorie *avariz-i divaniye ve tekâlif-i örfiye* (impôts extraordinaires); le notable en question, nommé Protopapas, qui est, peut-être, la personne qui a acheté une partie de la vallée du village, ⁴⁰ a élevé ses indemnités à 1 000 grosses et il n'a pas payé ses impôts depuis huit ans, ce qui lui vaut une dette de 7 000 grosses dont les intérêts sont payés par la commune.

Ali Pacha disposait dans les limites du village d'un *çiftlik* dit Glounista: sa semence se montait à 1 300 *kouvelia*, soit 22 310 kg; il s'agissait donc d'un domaine considérable. Nous ne savons pas dans quelles conditions les paysans, ou une partie d'entre eux, devaient cultiver ce domaine; ce que le document relate, c'est que le notable n'ayant pas livré aux paysans la semence qu'il gardait en dépôt, ceux-ci se sont vus obligés d'ensemencer le domaine avec leurs propres grains: «nous, tes esclaves, nous avons acheté du maïs pour manger et nous avons ensemencé ton *çiftlik* avec le blé que nous avons et une certaine quantité que nous avons achetée», et cela «pour ne pas tomber sous le coup de ta colère».

37. Ms 24.

38. W. M. Leake, *op. cit.*, II, p. 74.

39. Argyris Philiridis *Γεωγραφία μερικῆς*, publié par Theodosios Sperantzas, *Τὰ περιωθέντα ἔργα τοῦ Ἀργύρη Φιλίππιδου*, Athènes, 1978, pp. 72-73.

40. W. M. Leake, *op. cit.*, II, pp. 75-76.

Parmi les obligations des cultivateurs des *çiftlik*, il en est une connue sous le nom de *paraspori* qui, comme nous l'avons dit (cf. p. 161), consiste à ensemencher une quantité donnée de blé pour le compte du représentant du maître de la terre ou pour le maître lui-même, comme c'était le cas à Glounista. Or une partie de ce *paraspori* a été prise par le notable: «de grâce, notre seigneur, il a volé ta richesse». Exagérée ou pas, cette dernière accusation a une valeur certaine en tant que témoignage sur les marges dont disposaient les divers intermédiaires pour profiter de la gestion des biens; parce qu'il est clair que ce notable agit dans ce cas comme un *subaşı*.

L'apport de l'élevage

Très caractéristique, parce qu'elle concerne un aspect primordial de l'histoire des communes rurales, est une autre accusation contre le notable qui «n'avait pas même laissé la salive dans la bouche» des paysans. Comme le précise le document, le notable était chargé de la perception du *tzelepiko*, dans ce cas précis différent du *mubaya* (vente forcée) et qui s'élevait, dans ce village, à 2% de la valeur des troupeaux. Dans le dessein d'augmenter le produit de l'impôt, le notable «a ramassé des Valaques provenant d'autres *vilayet*», auxquels il a «vendu notre propre territoire». Il est tout à fait douteux qu'il s'agisse d'une vente des terres communales, c'est-à-dire des pâturages du village. Mais il est clair que les nouveaux venus ont occupé ces pâturages, ce qui était néfaste pour les gens du pays: «Notre territoire est très exigu et nos moutons ont crevé; nous en avons les uns dix, les autres quinze pour que tes esclaves et leurs fils boivent un peu de lait et disent des prières pour que tu vives.» Il ressort de cette plainte que le notable avait donné en location les pâturages de la commune à des transhumants dont ce n'était pas le parcours habituel, privant ainsi les gens du village des pâtures nécessaires à leurs propres troupeaux: ces troupeaux constituaient un élevage médiocre pour chaque famille mais considérable, semble-t-il, dans sa totalité.

Nous venons de noter que cette dernière accusation des paysans contre leur notable concerne l'un des aspects primordiaux de l'histoire des communes rurales, l'espace vital et, notamment, celui nécessaire à l'élevage. Pour se faire une idée de l'importance des pâturages, il faut prendre en considération le fait que la transhumance d'un nombre imposant de troupeaux exigeait l'affectation d'une grande partie des terres aux besoins de l'élevage, ce qui avait une incidence certaine sur le choix des maîtres de terres concernant leur répartition entre culture céréalière et pâture; par ailleurs, l'existence d'un élevage dans le village posait aussi des problèmes tant pour la définition des limites de la commune qu'à cause du déséquilibre qui s'établissait entre les cultures céréalières et les pâtures.

TABLEAU 30. Les troupeaux de Domokos (Thessalie) en 1816

No d'ordre	Nombre Têtes	Totaux No	%	No d'ordre	Nombre de têtes	Totaux N	%
1	22			31	1 769		
2	319			32	1 880		
3	333			33	1 907		
4	405			34	1 921		
5	447	1 526	0,78	35	1 954	24 691	12,70
6	566			36	2 175		
7	575			37	2 226		
8	614			38	2 698		
9	710			39	2 846	9 945	5,12
10	725			40	3 766		
11	733			41	4 116		
12	760			42	4 487		
13	792			43	4 573	16 942	8,72
14	804			44	5 055		
15	817			45	5 171		
16	836			46	5 319	15 545	8,00
17	867			47	7 213		
18	945			48	7 558		
19	994	10 738	5,52	49	7 571		
20	1 009			50	7 710		
21	1 020			51	7 901		
22	1 078			52	7 935	45 888	23,61
23	1 305			53	8 071		
24	1 396			54	8 963		
25	1 442			55	8 970	26 004	13,38
26	1 444			56	12 205		
27	1 529			57	12 643	24 848	12,78
28	1 541			58	18 251	18 251	9,39
29	1 729						
30	1 767				194 378	194 378	100

La location des pâturages procurait des revenus monétaires tant aux maîtres des terres qu'aux communes rurales. En général, l'élevage, secteur fortement monétarisé, contribuait à la monétarisation des économies villageoises, ne fût-ce que par le biais d'une monétarisation obligatoire destinée à la satisfaction des obligations fiscales. Pour ce qui est de la monétarisation du secteur de l'élevage, nous rappelons quelques indices révélateurs: l'imposition qui rappelait les troupeaux était essentiellement monétaire; les loyers des pâturages étaient aussi payés, pour la plupart, en argent. Ces versements supposaient des liens étroits avec le marché sur lequel les éleveurs écoulaient leurs productions, en partie artisanales.

Pour saisir l'importance des activités pastorales, nous présentons quelques données sur la dimension des troupeaux; comme dans le cas des autres exemples que nous avons cités, cette fois encore nous aurons affaire à des données se référant à des réalités locales.

La liste ci-dessous fait apparaître par ordre d'importance les troupeaux enregistrés, en 1816, dans le district de Domokos en Thessalie.⁴¹ Le document distingue entre grands et petits moutons; nous ne retenons pas cette

41. Ms 1109 (808).

distinction. Chaque troupeau est porté au nom d'un seul propriétaire; il s'agit probablement du nom du chef du collectif pastoral (*tselegato*), bien que certains troupeaux de dimension modérée puissent appartenir à des propriétaires individuels.

A partir de la liste du Tableau 30, nous pouvons établir le tableau récapitulatif qui suit (Tabl. 31):

TABLEAU 31. Les propriétaires de troupeaux à Domokos (Thessalie) en 1816

Echelle	Têtes de bétail		Moyenne des têtes par propriétaire		Propriétaires	
	N	%	N	N	%	
De 319 à 2 846	46 878	24,12	1 234	38	66,67	
3 766 à 5 319	32 487	16,71	4 641	7	12,28	
7 213 à 8 970	71 892	36,99	7 988	9	15,79	
12 205 à 18 251	43 099	22,18	14 366	3	5,26	
Total	194 356	100	3 410	57	100	

Ces chiffres montrent qu'il existe une grande amplitude des tailles des différents troupeaux: la plupart d'entre eux oscillent entre 300 et 3 000 têtes (66,67 % des troupeaux) et dans ce groupe les troupeaux de 500 à 1 000 têtes sont les plus nombreux; cependant, ce groupe ne représente que 5,52 % du nombre total des têtes. A l'inverse, 3 troupeaux sur 57 totalisent 22,18 % du cheptel avec une moyenne de 14 366 têtes contre 770, moyenne des troupeaux de 556 à 1 020 têtes. Le groupe de 7 000 à 9 000 têtes correspond à 36,99 % du cheptel et à 15,79 % seulement des propriétaires. Ces décalages témoignent d'une différenciation économique, en dépit du caractère collectif des exploitations: en effet, la taille des troupeaux reflète également la stratification qui s'établit à l'intérieur du collectif.

Ces troupeaux étaient répartis dans 13 villages indiqués au Tableau 32.

TABLEAU 32. Répartition des troupeaux par villages (Domokos)

Villages	Têtes de bétail	
	N	%
1 Lefterochori	3 483	1,79
2 Paliochori	4 487	2,30
3 Skoumpia	4 872	2,51
4 Velsnikos	7 012	3,61
5 Domenikos	8 339	4,29
6 Kokkimolongos	8 611	4,43
7 Paliokastro	11 190	5,76
8 Verdekoussia	11 692	6,01
9 Monastère d'Analipsis	11 837	6,09
10 Damassouli	12 890	6,63
11 Vlachogianni	16 730	8,61
12 Milougousta	18 649	9,59
13 Damassi	74 586	38,37
Total	194 378	100

TABLEAU 33. Répartition des béliers dévolus au tzelepiko à Armyros et à Kokossi en 1818

Villages	Têtes	Pieds*	Total
1 Bassiti	8	0,5	138
2 Gentziki	10	1,5	173
3 Kioleleri	20	0,5	335
4 Tourkimisli	20	3	346
5 Drymonas	21	2	358
6 Karatzia Danali	24	2	408
7 Karamtanali	26	3	446
8 Ftelio	26	3,5	448
9 Platanos	28	3	479
10 Giantzili	29	2	492
11 Gerkli	35		583
12 Baklali	36	1	604
13 Gintiki	41	2	688
14 Aidinli	51	2,5	860
15 Dagoutzia	66	0,5	1 102
16 Ardogami	85	1	1 421
17 Sioures	105	1	1 754
18 Sesklo	110		1 833
19 Armyros (ville)	122	1	2 042
20 Monastère Xenias	154		2 567
21 Kofous	122	2	2 038
22 Goura	184	1,5	3 073
Total	1 356	1,5	22 188

* En vue la commutation de l'impôt en argent, les nombres fractionnaires sont exprimés en pieds et demi-pieds.

Les troupeaux présentent quant à leur taille, une déviation moyenne (standard) de 2 887 contre une moyenne arithmétique de 3 351, ce qui donne un coefficient de mutabilité de 0,86; par rapport à leur répartition dans les villages, la déviation moyenne est de 10 017 (moyenne arithmétique, 14 952) et le coefficient de mutabilité 0,67. Un autre document, que nous résumons dans le Tableau 33 et qui enregistre les béliers du *kaza* d'Armyros et de Kokossi en Thessalie⁴² dévolus (eux ou leur équivalent en argent à 14 grosses la tête) au *tzelepiko*, en 1818, nous permet de dégager une déviation moyenne de 41,96 contre une moyenne arithmétique de 61,65, ce qui donne un coefficient de mutabilité de 0,68. On voit donc que les oscillations que présentent les troupeaux selon leur répartition dans les villages de ces deux régions sont presque identiques.

Il y a une autre donnée qui nous permet de faire certaines comparaisons dans la répartition des troupeaux: il s'agit des renseignements dont nous disposons sur le montant du loyer des pâturages qu'Ali Pacha louait à des individus ou à des collectivités. Nous présentons les chiffres contenus dans un document (ms 849) ainsi que les indications concernant le nombre des locataires et des pâturages au Tabl. 34.

TABLEAU 34. Pâturages loués par Ali Pacha, 1812

Exploitations (no d'ordre)	Loyer (en grosses)	Pâturages	Propriétaires
1	200	1	1
2	450	1	collectivité
3	500	1	2
4	500	1	collectivité
5	500	1	1
6	500	1	collectivité
7	600	1	collectivité
8	600	1	collectivité
9	600	1	1
10	600	1	1
11	600	1	1
12	250	2	collectivité
	500		
	750*		
13	800	1*	1*
14	800	1	1
15	800	1	1
16	1 000	2	1
17	1 000	1	collectivité
18	1 200	2	collectivité
19	1 500	1	collectivité
20	200	1	collectivité
21	500	3	2
	1 250		
	2 500		
	3 500		
22	3 500	1	2
23	750*	1	1
24	750*	5	2
	1 150		
	1 250		
	600	2	2
25	5 000		
	31 650		
Total		35	

* Une personne citée deux fois; le chiffre est fictif.

En considérant comme une unité le loyer payé par une ou deux personnes ou par une collectivité, et comme une autre les pâturages loués par chaque personne, paire de personnes ou collectivité, nous obtenons une moyenne arithmétique de 1 266 grosses, une moyenne de déviation de 864,4 et un coefficient de mutabilité de 0,68—coefficient identique à celui que nous avons obtenu en examinant la répartition des troupeaux dans les deux zones thessaliennes.

Comme nous l'avons noté, le registre ne contient que le nombre des béliers qu'on devait donner à titre de *tzelepiko*, impôt qui, dans notre cas, correspondait à 6% du cheptel. La convergence des oscillations que nous avons remarquée en examinant la répartition des troupeaux dans les villages a une certaine valeur, parce qu'elle résulte d'ensembles relativement grands. Au contraire dans le cas de 8 villages de Thessalie le coefficient de mutabilité obtenu à partir du nombre effectif des moutons est de 0,34 pour une déviation moyenne

de 430 et une moyenne arithmétique de 1 279. Les données concernant ces 8 villages sont les suivantes⁴³ (Tabl. 35):

TABLEAU 35. Répartition des béliers dans 8 villages de Thessalie

No d'ordre	Béliers	Pieds*	Total	Taux
1	18	3	536	3,5
2	27	1	777	3,5
3	28	1	804	3,5
4	52	3	1 500	3,5
5	80	2	1 343	6
6	85	2	1 425	6
7	114	1	1 902	6
8	116	2	1 943	6
Total	523	3	10 230	

* En vue de la commutation de l'impôt en argent, les nombres fractionnaires sont exprimés en pieds et demi-pieds.

Nous terminons ces brèves remarques sur l'élevage en précisant qu'il s'agit, pour l'essentiel, d'un élevage pratiqué par les populations valaques de l'Épire. Les pâturages de Thessalie accueillent les pasteurs qui pratiquent la transhumance et qui, par leurs paiements en argent, procurent des revenus monétaires aux maîtres de ces pâturages et aux communes qui disposent de ce type de terres en les aidant, par le versement de leurs dus en argent, à faire face aux exigences de la fiscalité. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu d'élevage local; il y en avait, par exemple, dans le village de Goura, mentionné au bas du Tableau 33; cependant, si nous nous fions au nom des chefs des collectifs pastoraux, la plupart des troupeaux venaient au pays pour hiverner; à eux seuls les villages d'Aydela et de Samarina (Épire) procurent 43,51% (30,18% et 13,33% respectivement) des animaux enregistrés dans le document à partir duquel est dressé le Tableau 30.

Plutôt que de conclure, il est préférable de s'interroger sur les éléments constitutifs de ce mécanisme d'annihilation des possibilités de monétarisation effective de l'économie rurale: ces «éléments» peuvent être individualisés dans l'appropriation du surplus au travers de la rente fiscale et de la rente foncière. Cette appropriation pose un problème de chronologie qui est au fond un problème de périodisation: ou bien les deux modes d'appropriation ont coexisté de longue date ou

43. Ms 963 (de l'année 1815) et ms 964 (de l'année 1818). Un autre document (ms 348 de l'année 1815) enregistre le nombre de béliers dévolus au *tzelepiko* (1 208 béliers et 3 pieds). Les troupeaux étaient répartis dans 20 villages. *ciftlik* de Veli Pacha: ils présentent une moyenne par village de 60,44 (à partir du nombre des béliers destinés au paiement du *tzelepiko*) et une moyenne de déviation de 47,8, ce qui donne un coefficient de mutabilité de 0,79. Etant donné que dans ces villages le taux d'imposition était de 3%, le cheptel peut être estimé à 40 290 têtes.

bien, malgré sa persistance, la rente foncière, et par conséquent la grande propriété, accusée à partir d'un certain moment une extension qui modifie à son tour la forme dominante d'appropriation qu'était la rente fiscale. Il semble que la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle ont été marqués par l'extension de la «grande propriété»; en outre, il faut préciser que la rente foncière n'était pas un trait de la seule grande propriété et qu'elle pouvait provenir de propriétés moyennes. L'extension de la grande propriété, et plus précisément des terres produisant des rentes foncières, est-elle la réponse des classes socialement dominantes à une paysannerie qui réalisait déjà des surplus lui permettant d'acquérir des revenus monétaires nets? Ou, au contraire, l'extension des terres produisant ce type de rentes s'appuie-t-elle sur les possibilités de productions excédentaires par la contrainte qui s'effectuait par l'endettement et la restriction du produit destiné à l'autoconsommation? Bien que les exemples contraires ne fassent pas défaut, il semble bien que la monétarisation effective des économies villageoises reposant sur la culture céréalière n'a pas eu lieu là où la production agricole était soumise à la seule extraction de la rente fiscale. Nous sommes en présence d'un système d'ensemble incapable de stimuler la production de surplus et, par conséquent, le déclenchement d'un processus dynamique. Un témoignage du début du XVIIIe siècle donne une image des conséquences de ce système: il s'agit de considérations du Provveditore de Morée, Francesco Grimani; bien qu'elles puissent être exagérées, elles ont une valeur d'explication certaine:

«Soggiornano [les paysans] la maggior parte in calive [cabanes] per non spender in proprie habitationi, ostentando povertà, se ben s'attrovinno in diverso stato. Vivono in miseria per reso e per risparmio, e suppongono che il civanzo dipenda dal mendicamento nutrirsi, non dall'industriosamente impiegarci. Amano la pigrizia, né coltivano se non quanto basta al più preciso bisogno, inclinando al mantenimento di molta gregge per ritrar profitto senza sudore. Anzi a scanzo di questo pagano per ordinario o chi lavori il terreno o chi rac-

colga l'entrata. In tempo de Turchi travagliavano molto più perché erano obbligati d'assai più contribuire, e la continuazione delle vanie [avanies] rendeva loro indispensabile il danaro per liberarsene. Questa rimembranza fa che non si affaticino, impressi, che la maggior comodità sua per caularle maggior corrisponsione. L'evidenza me lo dimostrò, mentre alcune ville che prima di subastar la decima in comune erano quasi affatto incolte, ora si veggono tutte coltivate, perché dovendo contribuire vogliono anche raccogliere, ben chiaro risultando, che la necessità, non la ragione persuade quei popoli».⁴⁴

Dans cette perspective l'augmentation de la production par la contrainte ne se traduit pas par la réalisation de revenus monétaires destinés à être utilisés dans le processus de production; au contraire, elle entraîne la perpétuation des mêmes attitudes à l'égard du travail: recherche d'un équilibre entre labour et obtention du minimum nécessaire à l'autoconsommation. De plus, il y a des limites à l'exercice de la contrainte extra-économique qui peut déclencher la réaction paysanne. C'est dans cette logique qu'on doit inscrire deux phénomènes a première vue contradictoires: d'une part la stagnation, sinon le recul de la production, qu'on constate au XVIIIe siècle⁴⁵ et de l'autre l'augmentation de cette production, augmentation tributaire, pour l'essentiel, du mouvement de la population.⁴⁶ Il existe donc des signes positifs; il n'en reste pas moins que ceux-ci n'ont pas pu modifier le mécanisme d'ensemble dont ils sont, au contraire, un élément constitutif.

44. Sp. Lampros, «Εκθέσεις τῶν Βενετῶν Προνοητῶν τῆς Πελοποννήσου», *Δελτίον τῆς Ἱστορικῆς καὶ Ἐθνολογικῆς Ἐταιρίας τῆς Ἑλλάδος*, V (1900), p. 456.

45. N. Svoronos, *Le commerce de Salonique au XVIIIe siècle*, Paris, 1956, pp. 363-366.

46. V. Panayotopoulos, «Au XVIIIe siècle en Péloponnèse: l'absorption des ressources économiques et humaines par le développement de l'agriculture», in *La force de travail dans les cités méditerranéennes du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle*. Actes des journées d'études, Bendor 19 et 20 avril 1974 (Publication des Cahiers de la Méditerranée, série spéciale n° 3), pp. 111-123; M. Sakellariou, *op. cit.*, pp. 214-215, 259-274.